UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°4.1.06/07/2023 relative à la modification des prestations spécifiques facultatives de la bibliothèque universitaire (B.U)

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption de la modification des prestations spécifiques facultatives de la bibliothèque universitaire (B.U)

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la modification des prestations spécifiques facultatives de la bibliothèque universitaire (B.U), telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Approuvé par la Commission pédagogie du 29 juin 2023
et la CFVU du CAC du 6 juillet 2023

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

PRESTATIONS SPECIFIQUES FACULTATIVES
2023-2024

	Objet	Public	Montant 2022-2023	Montant 2023-2024	Observations 2023-2024
USMB	**Service d'impression** Service d'impression de documents électroniques à l'unité pour tous usages des étudiants	Tous les étudiants de l'université	. 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	. 2 € pour 40 impressions . 5 € pour 100 impressions . 20 € pour 500 impressions (sauf IUT Annecy)	Un tarif de 2 € pour 40 copies est proposé. Il fait suite à des demandes récurrentes d'étudiantes et d'étudiants dans les 3 BU de disposer d'une tranche tarifaire pour moins de copies. Cette demande a été relayée par les représentantes des personnels des BU en conseil documentaire du 14/06/2023.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°4.2.06/07/2023 relative au dispositif concernant l'engagement étudiant

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption du dispositif relatif à l'engagement étudiant

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le dispositif relatif à l'engagement étudiant, tel que présenté en séance et décrit en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Approuvé par la CFVU du CAC du 6 juillet 2023

Note de cadrage sur l'engagement étudiant à compter de l'année universitaire 2023-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 611-9 à L. 611-11 et D. 611-7 à D. 611-9,
Vu la circulaire du 23 mars 2022 (nor : ESRS2206041C),
Vu les dispositions générales licence (approuvées par la CFVU du CAC du 11 mai 2023),
Vu les dispositions générales masters (approuvées par la CFVU du CAC du 15 juin 2023)
Vu les dispositions générales licence professionnelle (approuvées par la CFVU du CAC du 15 juin 2023)

I. Les éléments de contexte

Aux termes de la circulaire du 23 mars 2022, « *l'engagement étudiant et le développement des initiatives étudiantes ont récemment pris de nouvelles dimensions sous l'impulsion :*

- *de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et de ses textes d'application ;*
- *du Plan étudiants présenté en octobre 2017 et de sa traduction législative, la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. Celle-ci crée notamment la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), taxe affectée aux établissements permettant d'accroître les moyens dévolus à la vie de campus, et à laquelle le financement du fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes (FSDIE) est désormais adossé ;*
- *de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027.*

Pour cette raison, il apparait indispensable de relancer l'effort collectif pour encourager et valoriser l'engagement des étudiants ainsi que les initiatives étudiantes ».

Au sein de l'établissement, la reconnaissance de l'engagement étudiant reposait jusqu'à présent sur une note votée par la CFVU (2019). Cette note, insuffisamment connue des étudiants et des équipes pédagogiques, est demeurée peu appliquée.

II. Les engagements éligibles au sein de l'USMB

L'article L. 611-9 (modifié par L. n°2022-52 du 24 janvier 2022 - art. 12) du Code de l'éducation énumère les activités dans l'exercice desquelles les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant peuvent être validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret. Il s'agit :

- d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- d'une activité professionnelle que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement ;

- d'une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport ;
- d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale ;
- d'un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- d'un service civique ;
- d'un volontariat dans les armées.

Cette liste fixée par la loi n'est pas exhaustive : « *les établissements peuvent, selon la politique de l'établissement, reconnaître les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant à travers d'autres formes d'engagement qu'ils peuvent encourager* » (circ. 23 mars 2022).

Au sein de l'USMB, outre les activités visées par la loi, les compétences, connaissances et aptitudes acquises par l'étudiant peuvent être reconnues au titre des engagements suivants :

- engagement au sein des conseils de l'établissement (conseils de composantes et conseils centraux) ;
- engagement au sein des conseils du CROUS, partenaire principal du schéma directeur de la vie étudiante ;
- engagement au service des associations labellisées de l'établissement ;
- engagement au service d'une collectivité territoriale partenaire de l'USMB en cohérence avec son schéma directeur de la vie étudiante (prévoir lien vers le SDVE).
- engagement permettant de développer les compétences DD&RS (Développement Durable et Responsabilité Sociétale).

Ces engagements s'entendent aussi bien en France qu'à l'étranger. Un engagement discontinu en raison d'une mobilité internationale doit pouvoir être également reconnu.
Les activités visées par la présente note peuvent être réalisées dans le cadre de la césure.
Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises au cours d'un cycle de formation.
La validation des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans l'exercice des activités éligibles s'inscrit dans le cadre des compétences, connaissances et aptitudes attendues dans le cursus d'études qu'il suit.
La validation s'accompagne d'une inscription dans l'annexe descriptive au diplôme qui comportera le libellé commun suivant :
« *L'étudiant ou l'étudiante a justifié d'un engagement étudiant significatif en lien avec les compétences visées par le diplôme. Cet engagement, évalué par le jury d'année du diplôme, a été valorisé par …* (dispositif prévu pour chaque type de formation) ». La rédaction de ce libellé peut être adaptée afin de prendre en compte, au sein d'un même cycle de formation, différentes activités qui auraient été jugées valorisables.
L'engagement étudiant se distingue des initiatives étudiantes qui peuvent être valorisées dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences d'une formation, fixées par chaque composante.

III Les modalités de la valorisation et de l'évaluation

Les différents dispositifs de valorisation de l'engagement étudiant sont harmonisés au sein de chaque diplôme selon les hypothèses suivantes :

- Dans leur parcours de licence, les étudiants optent pour le module « engagement étudiant » contenu dans l'UA modulaire. Le choix du module engagement doit être fait au plus tard, dans les 7 jours ouvrés suivant le début de chaque semestre d'enseignement, au moyen du formulaire dédié (v. annexe) et adressé, pour validation, au Directeur des études de la licence dans laquelle le demandeur est inscrit. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences fixent le régime de l'évaluation ;
- Dans leur parcours de licence professionnelle et de master, les étudiants peuvent demander, au plus tard, dans les 7 jours ouvrés suivant le début de chaque semestre d'enseignement, la valorisation de leur engagement au moyen du formulaire dédié (v. annexe) adressé, pour validation, au responsable de la formation dans laquelle le demandeur est inscrit. L'intégration de l'engagement étudiant dans la maquette pédagogique sera privilégiée en renvoyant aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences pour établir le régime de l'évaluation. A défaut, la valorisation prendra la forme d'une bonification sur la moyenne du semestre pair ou impair dans la limite de 0,3 point sur décision du jury, ou d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant selon le dispositif impérativement mis en place par la composante de formation.
- Dans leur parcours de Bachelor Universitaire de Technologie, les étudiants peuvent demander, au plus tard, dans les 3 mois suivant le début de chaque semestre d'enseignement, la valorisation de leur engagement au moyen du formulaire dédié (v. annexe) adressé, pour validation, au directeur des études de la formation dans laquelle le demandeur est inscrit. La valorisation de l'engagement étudiant est intégrée dans la maquette pédagogique via les modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Afin de permettre l'évaluation de l'engagement étudiant, le dossier, déposé dans le délai fixé par la composante d'affectation, contiendra les éléments suivants :

- Le contexte de la mission ;
- Une description détaillée des activités menées ;
- Une réflexion sur l'apport de l'expérience vécue sur le projet personnel et professionnel de l'étudiant ou de l'étudiante ;
- Les liens avec les compétences, connaissances ou aptitudes visées par la formation ;
- Toutes pièces justificatives permettant de démontrer l'activité réalisée (récépissé de la préfecture sur les mandats électifs au sein d'une association, comptes-rendus des assemblées générales, listes des événements organisés, bilan des activités accomplies réalisé par l'association ou le tuteur du service civique, etc.) ;
- Pièce (s) éventuellement demandée(s) par la composante de formation en fonction de la nature de l'engagement et des attendus pédagogiques de la mention ou du parcours.

IV Les aménagements liés à l'engagement étudiant

Conformément à l'article L. 611-11 du Code de l'éducation, l'établissement prévoit des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études et des droits spécifiques liés à l'exercice de responsabilités particulières. Ces aménagements et ces droits spécifiques sont définis, après évaluation des besoins, par la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'université. Au sein de l'USMB les modalités des aménagements sont prévues dans une note de cadrage particulière faisant l'objet d'un vote distinct par la CFVU.

Approuvé par la CFVU du CAC du 6 juillet 2023

Annexe – Formulaire de demande en vue de bénéficier d'une valorisation d'un engagement étudiant

Nom et prénom de l'étudiant ou de l'étudiante demandeur	
Formation suivie (mention, parcours, année d'étude)	
Composante	
Semestre d'application de la demande	
Titre résumant l'engagement étudiant	
Motivation de la demande (15 lignes maximum)	

Avis du directeur des études ou du responsable de la formation	Date : ……...
□ Favorable □ Défavorable (à motiver) : …… …… …… …… ……	Signature :

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°4.3.06/07/2023 relative aux critères d'attribution des bourses de mobilité à verser aux étudiants en CMI

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des critères d'attribution des bourses de mobilité à verser aux étudiants en CMI

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les critères d'attribution des bourses de mobilité à verser aux étudiants en CMI, tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 06 juillet 2023 -

Point n°4.3 de l'ordre du jour

4. Année universitaire 2023-2024

4.3 Bourses de mobilité à verser aux étudiants des Cursus Master Ingénierie

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R719-49 à R719-50-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

L'UFR Sciences et Montagne (SceM) met en œuvre des filières Cursus Master en Ingénierie (CMI) – parcours Géosciences, Mathématiques et Informatique. Ce cursus se déroule sur 5 ans, adossé à une licence et un master renforcé par 20% d'enseignement supplémentaire. Le CMI favorise l'immersion dans l'environnement de la recherche et de l'entreprise ainsi que les expériences à l'international. A cet effet, une période de mobilité à l'étranger est obligatoire, que ce soit pour un ou deux semestres académiques ou pour un stage.

Afin de faciliter cette modalité, des bourses d'un montant forfaitaire de 500 € par semestre de mobilité sont attribuées à tous les étudiants inscrits en CMI réalisant une mobilité effective, dans la limite de 2 semestres sur l'ensemble du cursus.

► ***Il est proposé à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'approuver les critères et modalités d'attribution des bourses dans le cadre du cursus master en ingénierie (CMI), énoncés ci-dessus.***

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°5.06/07/2023 relative à l'exonération partielle des droits d'inscription différenciés applicables à certains étudiants en mobilité internationale

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Exonération partielle des droits d'inscription différenciés applicables à certains étudiants en mobilité internationale

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'exonération partielle des droits d'inscription différenciés applicables à certains étudiants en mobilité internationale, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 06 juillet 2023 -

Point n°5 de l'ordre du jour

5. Année universitaire 2024-2025

Exonération partielle des droits d'inscription différenciés applicables à certains étudiants en mobilité internationale pour l'année 2024-2025

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles R719-49 à R719-50-1,
Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire de mettre en place une exonération partielle des droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux assujettis ramenant le montant de leurs droits d'inscription à la même somme que celle acquittée par les étudiants français.

L'exonération est accordée pour la durée de la préparation du diplôme.

La demande d'inscription à l'USMB des étudiants concernés vaut demande d'exonération partielle des droits d'inscription.

L'exonération partielle s'applique sous réserve des engagements européens et internationaux de la France et dans le respect des conventions conclues, le cas échéant, par l'établissement.

► Il est proposé à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) d'approuver les conditions d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés applicables à certains étudiants en mobilité internationale pour l'année 2024-2025.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°6.1.06/07/2023
relative à la labellisation des associations étudiantes 2023-2024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Labellisation des associations étudiantes 2023-2024

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la labellisation des associations étudiantes 2023-2024, telle que présentée en séance et décrite en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Approuvé par la Commission vie des campus du 8 juin 2023
et la CFVU du CAC du 6 juillet 2023

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Demande de labellisation des associations étudiantes

	Association	Site USMB	Avis commission vie des campus 08/06/2023	Avis CFVU 06/07/2023
1	BDE POLYTECH Annecy-Chambéry	Bourget	Favorable	Favorable
2	BLAIROUDEURS	Bourget	Favorable	Favorable
3	Coffee break	Jacob	Favorable sous réserve que l'association fournisse l'assurance, avant le 03/07/2023.	Défavorable
4	EnjoySafe	Annecy	Favorable	Favorable
5	Fiber Gliss	Bourget	Favorable	Favorable
6	Légumes et cagettes rebelles	Bourget	Favorable	Favorable
7	Pack is back	Bourget	Favorable sous réserve que l'association fournisse le bilan financier, avant le 03/07/2023.	Défavorable
8	Prism	Bourget	Favorable	Favorable
9	Trophistes des Savoies	Bourget	Favorable	Favorable
10	Univert	Bourget	Favorable	Favorable
11	US BIO	Bourget	Favorable	Favorable

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°6.2.06/07/2023 relative à l'approbation des demandes de subventions présentées par les associations étudiantes

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Adoption des attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les attributions de subventions aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE, telles que présentées en séance et décrites en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION FSDIE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES

Année Universitaire 2022-2023

Commission Vie des Campus - FSDIE Projets du 8 juin 2023

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)
CATEGORIE 1 - Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants															
1	**ANIMA MARTIALIS**	**La pratique du duel au sabre dans les sports historiques : Conférence, démonstration, initiation**	→ Faire découvrir aux étudiants de l'USMB la pratique de l'escrime au sabre et son évolution dans l'histoire à travers une conférence, des démonstrations et des initiations	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	non	3 600,00	3 600,00	100,00%	3 600,00	100,00%	3 600,00	→ 6 500 € (27/10/2022), projet "Ateliers de découverte et de pratique des arts martiaux historiques européens (AMHE) et des sports historiques à l'USMB " → 4 343,50 € (23/02/2023), projet "ELEPH'FIGHT Zero"	Avis favorable	
2	**ANIMA MARTIALIS**	**Animations, démonstrations et initiations : activités d'ANIMA MARTIALIS lors de la VÔGA 2023**	→ Proposer des animations, des démonstrations et des initiations aux étudiants participant à la VÔGA	→ Etudiants des campus de Jacob-Bellecombette et du Bourget du lac participant à la VÔGA 2023	3-Sport	non	6 618,00	6 618,00	100,00%	6 618,00	100,00%	6 618,00		Avis favorable	
3	**ASUSMB**	**Participation aux championnats de France de Volley 4x4**	→ Permettre aux étudiant.es intéressé.es par la pratique du volley-ball d'en vivre la pratique compétitive au niveau des championnats de France → Fédérer les étudiant.es autour d'un projet commun tourné vers la compétition universitaire. → Développer un sentiment d'identité et d'appartenance à l'USMB.	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 500 € (étudiants)	4 200,00	3 700,00	88,10%	3 700,00	88,10%	3 700,00		Avis favorable sous condition que l'association s'engage à rembourser les sommes non dépensées si elle n'arrive pas en finale. Il est attendu que les justificatifs des dépenses engagées soient transmis à l'issue du championnat	
	BDE Polytech Annecy-Chambéry : Club Le Flash Chambéry	**Achat de matériel de photographie et de vidéo**	→ Apporter notre travail à l'université et proposer aux étudiants de tout l'université un club photo/vidéo	→ Etudiants des campus du Bourget	1-Culture artistique	→ 80 € (subvention BDE Polytech) → 70 € (vente photo de promotion)	980,00	830,00	84,69%	0,00	0,00%	0,00		La commission émet un avis défavorable au financement de ce projet, car un projet collaboratif va proposer l'achat d'un appareil photo qui pourra être utilisé par l'association.	
6	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Polytech Mountain Discovery**	→ Rendre accessibles aux étudiants de l'USMB des activités inédites, conviviales et culturelles autour des montagnes de Savoie.	→ Plus de 3000 étudiants du campus technolac de l'USMB	1-Culture artistique	→ 700 € (subvention BDE Polytech) → 4 000 € (isncriptions participants)	17 200,00	12 500,00	72,67%	11 999,51	69,76%	11 999,51		Avis favorable.	La somme de 500,49 euros a été attribuée pour une précédente action mais n'a pas été dépensée par l'association ; elle est déduite de la proposition d'attribution.
	BDE Polytech Annecy-Chambéry	**Week-end sportif**	→ Proposer aux étudiants un week-end sportif avec de nombreuses activités qui vont leur permettre de rencontrer les autres étudiants dans un cadre sécurisé et convivial	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 1 000 € (composante) → 1 200 € (prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 7 805 € (ventes)	19 305,00	9 300,00	48,17%	9 300,00	48,17%	9 300,00		Avis favorable	
7	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Course contre le cancer du sein**	→ Relever des fonds pour donner à l'association 4S qui soutien les femmes dans la lutte et le rétablissement du cancer du sein	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 90 € (isncriptions participants)	836,00	746,00	89,23%	746,00	89,23%	746,00	→ 4 000 € (27/10/2022), projet "Sorties ANN'SKI" → 400 € (27/10/2022), projet "Initiation et tournois de pétanque tout au long de l'année scolaire" → 7 000 € (27/10/2022), projet "Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc" → 410 € (24/11/2022), projet "Match de volley ball dans le tournois de la FSGT74" → 9 380 € (23/02/2023), projet "Triple Mountain" → 4 000 € (23/02/2023), projet "Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc" → 3 000 € (23/02/2023), projet "Réajustement du projet Course Croisière EDHEC"	Avis favorable.	
8	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Présentation des clubs et associations de l'école Polytech Chambéry**	→ Proposer un évènement sportif et culturel pour les étudiants de l'université → Présenter les clubs Polytech de façon ludique → Donner de la visibilité à des services de l'université	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	→ 250 € (BDE Polytech)	850,00	600,00	70,59%	600,00	70,59%	600,00		Avis favorable. Préconiser la participation à la Journée des Associations organisée par le SVEC	
9	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Activité artistique**	→ Permettre aux nouveaux étudiants de se présenter via une activité artistique. Cette activité aura lieu au début de l'année lors de la période d'intégration.	→ Etudiants de l'USMB	1-Culture artistique	→ 225 € (prélèvement sur bénéfices antérieurs)	1 725,00	1 500,00	86,96%	1 500,00	86,96%	1 500,00		Avis favorable	

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)
10	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Ateliers fabrication de produits ménagers naturels**	→ Sensibiliser les étudiants à la pollution émise par les produits ménagers du commerce - Apprendre aux étudiants de l'USMB comment créer leur propres produits ménagers facilement, à moindre coup et écologiques	→ Etudiants de l'USMB	2-Culture scientifique et technique	non	2 000,00	2 000,00	100,00%	2 000,00	100,00%	2 000,00		Avis favorable	
11	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Jeu de piste Savoyard**	→ Faire découvrir la ville et la culture savoyarde aux nouveaux arrivants de notre école à travers un jeu de piste en équipe qui se déroule durant l'intégration et avec des lots à gagner.	→ Nouveaux étudiants de l'USMB	9-Autres	→ 300 € (BDE Polytech)	1 800,00	1 500,00	83,33%	1 500,00	83,33%	1 500,00		Avis favorable	
12	**INTERBDE**	**Tournoi de volley-ball à l'Impérial**	→ Permettre aux étudiants des différentes promos de se réunir autour d'une activité sportive → Promouvoir le sport, le bien-être et la bonne santé des étudiants → Clôturer l'année de la meilleure des façon en s'amusant	→ Etudiants du campus d'Annecy	3-Sport	non	661,00	661,00	100,00%	500,00	75,64%	500,00	non	Avis favorable pour un accompagnement à hauteur de 500 euros car l'évènement a déjà eu lieu, le 9 juin 2023.	
13	**Légumes et Cagettes Rebelles**	**Fournir un panier de produits alimentaires frais, locaux, BIO et de saison à 4€ pour les étudiants chaque semaine**	→ Donner accès à une alimentation de qualité chaque semaine au plus grand nombre d'étudiants à un tarif très avantageux. Garder nos producteurs locaux dans l'esprit du Plan Alimentaire Territorial du Grand Chambéry	→ Etudiants des campus du Bourget et de Jacob-Bellecombette	9-Autres	→ 7 200 € (vente de paniers) → 1 800 € (vente autre produits locaux)	17 226,05	8 226,05	47,75%	8 226,05	47,75%	8 226,05	→ 3 770,05 € (27/10/2022), projet "Un panier de fruits et légumes BIO et de saison à 5€"	Avis favorable	
14	**Univert**	**Formation « Fresque du Climat »**	→ Former une vingtaine d'étudiant à l'animation de la « Fresque du climat » afin d'organiser des évènements ponctuels de Fresque sur le campus pour sensibiliser aux questions climatiques et leur impact direct ou indirect sur les usagers du campus.	→ Une vingtaine d'étudiants de l'association pour la formation puis l'ensemble des usagers du campus qui aimerait participer à ces évènements.	4-Environnement	non	300,00	300,00	100,00%	300,00	100,00%	300,00	→ 220 € (27/10/2022), projet "Sensibilisation aux questions et enjeux environnementaux et climatiques" → 1 000 € (23/02/2023), projet "Jardins partagés" → 500 € (23/02/2023), projet "Sensibilisation aux questions philosophiques de l'écologie"	Avis favorable	
15	**US Biologie**	**Stand de vente de goodies durant notre course caritative pour Octobre rose**	→ Réaliser un stand de vente de goodies pendant notre course caritative pour Octobre rose, les bénéfices seront reversées à la Ligue contre le cancer	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	non	609,80	609,80	100,00%	0,00	0,00%	0,00		Avis défavorable. La commission conseille à l'association de se rapprocher du service communication de l'USMB concernant les goodies.	
16	**US Biologie**	**Course caritative octobre rose**	→ Réaliser une course caritative sur la campus du Bourget-du-Lac pour octobre rose	→ Etudiants de l'USMB	3-Sport	→ 800 € (vente de marchandises) → 1 750 € (inscriptions des participants)	2 745,99	195,99	7,14%	195,99	7,14%	195,99		Avis favorable	
17	**US Biologie**	**Stands d'animations du campus**	→ Présenter divers évènements, animations et distractions à tous les étudiants du campus	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	non	945,80	945,80	100,00%	0,00	0,00%	0,00	→ 118,61 € (27/10/2022), projet "Sein's Bio'z" → 24,63 € (23/02/2023), projet "Petite pause dans les révisions" → 18,47 € (23/02/2023), projet "Verres pour l'avenir"	La commission conseille à l'association de se rapprocher de la bibliothèque universitaire de l'USMB qui effectue des prêts d'ordinateurs.	
18	**US Biologie**	**Animations pour notre stand à la journée Vôga 2023**	→ Mettre en place une animation ludique et sensibilisatrice lors de la journée de Vôga	→ Etudiants de l'USMB	9-Autres	non	321,84	321,84	100,00%	321,84	100,00%	321,84		Avis favorable	
							81 924,48	**54 154,48**	**66,10%**	**51 107,39**	**62,38%**	**51 107,39**			
CATEGORIE 2 - Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc															
1	**Trophistes Des Savoies**	**4L Trophy 2024**	Participer à la 27e édition du 4L Trophy du 15 au 25 février 2024 en représentant l'USMB	→ Etudiants qui participeront aux évènements prévus	5-Humanitaire	→ 950 € (ressources propres) → 200 € (ville Chambéry / Annecy) → 9 170 € (Mecenat et sponsoring)	11 820,00	1 500,00	12,69%	1 500,00	12,69%	1 500,00		Avis favorable	
	SOUS-TOTAL CATEGORIE 2						**11 820,00**	**1 500,00**	**12,69%**	**1 500,00**	**12,69%**	**1 500,00**			

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)
CATEGORIE 3 - Projets ne concernant qu'une filière															
1	**ATC Annecy**	**Projet séminaire Salou du 24 au 28 mai 2023**	→ Rassembler, vitre des moments de convivialité, s'imprégner de la culture espagnole	→ Etudiants TC et étudiants de l'IUT	1-Culture artistique	→ 975 € (prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 8 382 € (billeterie)	12 357,00	3 000,00	24,28%	0,00	0,00%	0,00	non	Avis défavorable. La commission FSDIE estime que le projet, en l'état, ne rentre pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	
2	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Poly'Game**	→ Création d'un club jeu de société au sein de Polytech Chambéry	→ Elèves de Polytech Chambéry et du capus du Bourget	1-Culture artistique	non	300,00	300,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00		Avis défavorable au financement de ce projet, car un projet collaboratif va proposer l'achat de jeux de sociétés qui pourront être utilisés par l'association.	
3	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Réajustement du projet Course Croisière EDHEC (CCE)**	→ Représenter l'Université Savoie Mont-Blanc lors de la CCE sur 3 trophée sportifs (Mer, Terre et Sable), l'un des plus grand évènement sportif d'Europe.	→ 40 étudiants motivés pour participer à la course.	3-Sport	→ 2 000 € (produits : stand marché) → 2 000 € (inscriptions participants) → 4 300 € (sponsoring) → 1 000 € (organisation soirées étudiantes)	20 300,00	11 000,00	54,19%	11 000,00	54,19%	11 000,00		Avis favorable	
4	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Accueil des nouveaux étudiants de Polytech Annecy-Chambéry au sein de l'école pour la rentrée 2023/2024**	→ Proposer aux nouveaux étudiants de Polytech ainsi qu'à tous ceux du campus, un accompagnement pour leur permettre de découvrir la ville et de rencontrer d'autres étudiants. Pour cela, de nombreuses activités sécurisées et accessibles à tous seront proposées.	→ Etudiants campus d'Annecy	9-Autres	→ 1 000 € (composante)	3 700,00	2 700,00	72,97%	2 550,00	68,92%	2 550,00		Avis favorable, mais la commission propose de ne pas subventionner les fournitures alimentaires à hauteur de 1 150 euros qui ne rentrent pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	Demande propre au BDE d'Annecy
5	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Soirée dégustation**	→ Faire découvrir aux étudiants arrivant à Annecy la culture haut-savoyarde en leur proposant un banquet de dégustation de spécialités de la région. De plus, cela leur permettra de passer un moment convivial ensemble et de faire connaissance pendant la rentrée.	→ Etudiants campus d'Annecy	9-Autres	non	210,00	210,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	→ 4 000 € (27/10/2022), projet "Sorties ANN'SKI" → 400 € (27/10/2022), projet "Initiation et tournois de pétanque tout au long de l'année scolaire" → 7 000 € (27/10/2022), projet "Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc" → 410 € (24/11/2022), projet "Match de volley ball dans le tournois de la FSGT74" → 9 380 € (23/02/2023), projet "Triple Mountain" → 4 000 € (23/02/2023), projet "Récolte de fonds pour une ascension du Mont Blanc" → 3 000 € (23/02/2023), projet "Réajustement du projet Course Croisière EDHEC"	Avis défavorable. La commission propose de ne pas subventionner les fournitures alimentaires qui ne rentrent pas dans le périmètre des fonds FSDIE et conseille au BDE de proposer à des producteurs locaux d'assurer cette dégustation.	Demande propre au BDE d'Annecy
6	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Organisation d'une Journée de Valorisation des Clubs et Associations**	→ Promouvoir les clubs et associations auprès des étudiants du campus d'Annecy le Vieux, afin de valoriser et stimuler l'engagement associatif.	→ Etudiants campus d'Annecy	9-Autres	non	510,00	510,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00		Avis défavorable. La commission propose de ne pas subventionner les fournitures alimentaires qui ne rentrent pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	Demande propre au BDE d'Annecy
7	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Course d'orientation savoyarde au coeur de la ville d'Annecy pour l'accueil des étudiants découvrant la ville lors de la rentrée 2023/2024**	Apprendre aux étudiant(e)s arrivants en ville à s'orienter au coeur de celle-ci en passant par de célèbres monuments ou lieux qui leur seront utiles dans leur vie d'étudiant(e)s. Pour cela un jeu de piste encadré et sécurisé ainsi que plusieurs stands de découverte seront proposés à toutes et tous.	→ nouveaux étudiants Polytech du campus d'Annecy le Vieux	9-Autres	non	320,00	320,00	100,00%	120,00	37,50%	120,00		Avis favorable mais la commission propose de ne pas subventionner les fournitures alimentaires qui ne rentrent pas dans le périmètre des fonds FSDIE.	Demande propre au BDE d'Annecy
8	**BDE Polytech Annecy-Chambéry**	**Affiliation de l'association BDE Polytech Annecy-Chambery et des clubs PolyVolley et Tech2Foot auprès de la FSGT74**	Régler la somme nécessaire à l'affiliation de l'association BDE Polytech Annecy-Chambery et des clubs PolyVolley et Tech2Foot auprès de la FSGT74 afin d'obtenir les licences nécessaires	→ Membres des clubs PolyVolley et Tech2Foot qui souhaitent participer aux matchs	3-Sport	non	270,00	270,00	100,00%	270,00	100,00%	270,00		Avis favorable	Demande propre au BDE d'Annecy

	Association	Intitulé du projet	Descriptif du projet	Publics concernés	Domaine	Autre financement	Coût total du projet €	Subvention demandée €	Part de la subvention demandée en %	Proposition d'attribution du FSDIE €	Part de la subvention d'attribution en %	Proposition d'attribution de la CFVU €	Subventions commissions précédentes 2022-2023	Remarques Commission FSDIE	Justification du projet antérieur (animateurs)
9	**Bureau Des Étudiants De Lettres De L'USMB**	**Aide au démarrage**	→ Obtenir le forfait d'aide au démarrage proposé par l'USMB	→ Etudiants et personnels USMB	9-Autres	non	155,00	155,00	100,00%	155,00	100,00%	155,00	non	Avis favorable	
10	**Citheme L'asso**	**Séminaire de Rentrée**	→ Favoriser la rencontre et la cohésion entre les nouveaux étudiants et les étudiants actuels de l'IAE. → Offrir un environnement accueillant et chaleureux pour faciliter l'intégration des nouveaux étudiants. → Proposer un programme varié et équilibré. → Contribuer à créer un environnement de travail collaboratif et bienveillant pour les étudiants	→ Etudiants et personnels de l'IAE	9-Autres	→ 200 € (prélèvement sur bénéfices antérieurs)	3 150,00	2 950,00	93,65%	2 950,00	93,65%	2 950,00	non	Avis favorable	
11	**Citheme L'asso**	**Séminaire de Cohésion**	→ Favoriser les rencontres et les interactions → Faciliter l'intégration → Créer un environnement positif	→ Etudiants de Jacob-Bellecombette	9-Autres	→ 500 € (prélèvement sur bénéfices antérieurs) → 7 000 € (billeterie)	12 650,00	5 150,00	40,71%	5 150,00	40,71%	5 150,00	non	Avis favorable	
12	**La Cafet'**	**Repas international pour l'intégration des étudiants étrangers au sein de l'IAE Savoie-Mont Blanc**	→ Intégration et engagement associatif des étudiants étrangers → Offrir chaque midi des repas à prix réduits aux étudiants (principalement bâtiments 23 000 et 24 000)	→ Etudiants et personnels USMB	9-Autres	non	6 000,00	6 000,00	100,00%	6 000,00	100,00%	6 000,00	non	Avis favorable	
13	**Psy'Chy**	**Parrainage**	→ Accueil des Premières années de psychologie → Diffusion d'informations et de savoirs sur le fonctionnement universitaire, la licence et les cours . → Intégration des différentes années de licence par des activités sportifs → Création d'une cohésion social entre les étudiants → Solidarité entre étudiant	→ Etudiants de psychologie de l'USMB	9-Autres	→ 300 € (subvention SMERRA)	725,00	425,00	58,62%	425,00	58,62%	425,00	→ 762,50 € (23/02/2023), projet "Ciné débat Psy'Chy x Anima Martialis" → 1 600 € (23/02/2023), projet "Congrès d'hiver de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie (FENEPSY)"	Avis favorable	
14	**Psy'Chy**	**Intégration Inter-association**	→ Accueil des Premières années de psychologie par l'intégration avec les différentes filières → Divertisement par un tournoi universitaire sportif → Intégration des différentes années des licences → Création d'une cohésion social entre les étudiants → Solidarité entre étudiant	→ Etudiants de psychologie de l'USMB	9-Autres	→ 300 € (subvention SMERRA)	850,00	550,00	64,71%	550,00	64,71%	550,00	→ 762,50 € (23/02/2023), projet "Ciné débat Psy'Chy x Anima Martialis" → 1 600 € (23/02/2023), projet "Congrès d'hiver de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie (FENEPSY)"	Avis favorable	
15	**Psy'Chy**	**Petit dejeuner de pré-rentrée**	→ Proposer un petit déjeuner/collation aux étudiants de licence, pour casser la barrière de la nouveauté → Faire connaitre le campus et son fonctionnement aux nouveaux étudiants → Créer du lien avec l'administration et le corps professoral	→ Etudiants de 1ère , 2ème et 3ème année de licence de psychologie → Professeurs et membres de l'administration	9-Autres	→ 250 € (Smerra) → 200 € (Psy'Chy)	800,00	350,00	43,75%	350,00	43,75%	350,00	→ 762,50 € (23/02/2023), projet "Ciné débat Psy'Chy x Anima Martialis" → 1 600 € (23/02/2023), projet "Congrès d'hiver de la Fédération Nationale des Etudiants de Psychologie (FENEPSY)"	Avis favorable	
16	**Red Socs**	**Café débat sociologique dans le tiers lieu Malraux**	→ Adhérer à Malraux mettre en place un café débat pour tous les usagers de l'espace de Malraux et les étudiants adhérents	→ Etudiants de licence et de master de sociologie	9-Autres	non	170,00	170,00	100,00%	170,00	100,00%	170,00	non	Avis favorable	
17	**Trophistes Des Savoies**	**Création d'association**	→ Aide à la création de l'association pour la participation au 4L Trophy 2024	→ L'ensemble de l'USMB (via le logo sur notre voiture) + plus précisément les étudiants qui participeront à nos évènements prévus	9-Autres	→ 20 € (assurance RC)	170,00	150,00	88,24%	150,00	88,24%	150,00	non	Avis favorable	
	SOUS-TOTAL CATEGORIE 3						**62 637,00**	**34 210,00**	**54,62%**	**29 840,00**	**47,64%**	**29 840,00**			
	TOTAL DES 3 CATEGORIES						**156 381,48**	**89 864,48**	**57,46%**	**82 447,39**	**52,72%**	**82 447,39**			

CATEGORIE
Catégorie 1 : Projets transversaux portés par une ou plusieurs associations issues de structures différentes concernant un campus entier et dont l'accès est ouvert à tous les étudiants.
Catégorie 2 : Événements sportifs et humanitaires finançables parce qu'ils contribuent à la promotion de l'Université Savoie Mont Blanc.
Catégorie 3 : Projets ne concernant qu'une filière.

DOMAINE
1-Culture artistique
2-Culture scientifique et technique
3-Sport
4-Environnement
5-Humanitaire
6-Citoyenneté
7-Santé
8-Handicap
9-Autres

UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

- Séance du 6 juillet 2023 -

Délibération n°6.3.06/07/2023 relative à l'approbation des projets collaboratifs financés par la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2023-2024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 613-1, L712-1 et L712-6-1,
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 7 juillet 2015, modifiés, et notamment son article 22,

Article unique : Approbation des projets collaboratifs Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) pour l'année 2023-2024

Document fourni en annexe.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 32
Quorum : 16
Membres présents : 12
Membres représentés : 9
Nombre de votants : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 21

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Savoie Mont Blanc, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les projets collaboratifs Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), tels que présentés en séance et décrits en annexe.

Chambéry, le 25 septembre 2023

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc

Philippe Galez

La présente délibération prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Classée au registre des délibérations de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), consultable à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE)	Publiée le : 28 SEP. 2023 Transmise au recteur le : 28 SEP. 2023

Modalités de recours contre la présente délibération : *La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.*
En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°1
Thématique : Accueil et intégration

Porteur(s) : SVEC, Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations

Objectifs	Proposer un environnement universitaire accueillant et correspondant aux besoins des étudiants et étudiantes avec une attention particulière pour le public des primo-arrivants.
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Vôga / Evènement d'accueil des étudiants primo-arrivants Présentation : Cette action vise à accueillir et à intégrer les nouveaux étudiants et étudiantes arrivant à l'USMB en proposant une journée d'accueil sur chacun des trois campus de l'université. Ces journées ont pour objectif : • Faire découvrir les services universitaires et permettre leur identification • Faciliter la familiarisation avec un nouvel environnement d'étude (campus et territoire) • Créer du lien et de l'interaction • Répondre aux interrogations des étudiant.es au moment de la rentrée • Permettre aux étudiant.es de s'approprier l'identité USMB • Sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles et aux enjeux environnementaux Une journée entière sera banalisée pour les étudiant.es néo-bachelier.es. Lors de celles-ci, les étudiant.es seront invité.es à participer à trois temps forts : • Un parcours ludique lors duquel des services à l'étudiant, des associations étudiantes ainsi que les partenaires du territoire assureront des stands d'informations. • Un temps de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles • Un temps de sensibilisation aux enjeux environnementaux

	Enfin, ces journées se veulent conviviales et festives. Pour cela, plusieurs animations seront proposées tout au long de la journée (concerts, jeux, etc.). Acteurs : services à l'étudiant, composantes de l'USMB, structures partenaires de l'université, associations étudiantes, SEP, DIRCOM, prestataires extérieurs Budget prévisionnel : 40 000€ Période de mise en œuvre : entre le 5 et le 14 septembre 2023 Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite ➢ Action 2 Intitulé : Etudiants Relais Vie Etudiante (ERVE) Présentation : L'USMB veille à l'accueil et l'intégration des étudiant.e.s. Dans le but de promouvoir l'accueil et l'intégration des étudiant.es par leurs pairs ainsi que pour dynamiser la vie de campus, le SVEC recrutera 4 Etudiant.es Relais Vie Etudiante (ERVE) par campus pour la période de septembre à juin. Ils participeront de façon active aux différents évènements et actions portés par le SVEC et s'impliqueront notamment dans l'animation des campus (dont un temps convivial hebdomadaire) ainsi que la communication entre l'USMB et la communauté étudiante tout au long de l'année universitaire. Ils interviendront notamment de façon privilégiée lors de la rentrée pour informer les étudiant.es. Les ERVE, "ambassadeurs USMB", participent par ailleurs à des évènements de l'établissement tels que la journée portes ouvertes. Les missions des ERVE sont rythmées par le calendrier universitaire et varient selon les nécessités de service. Acteurs et partenaires : SVEC Budget prévisionnel : 41 100 €. Ce budget prévoit l'intervention de 12 étudiant.e.s en moyenne 4h par semaine durant 36 semaines auxquelles sont ajoutées 15h en prévision de leur participation à une journée de formation ainsi qu'à l'évènement Vôga, pour un total de 1 908h. Il comprend également 100€ pour un prestation petit-déjeuner lors de la formation des ER. Période de mise en œuvre : Septembre 2023 à juin 2024 Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite ➢ Action 3 Intitulé : Etudiants Relais Internationaux (ERI) pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants internationaux et la promotion de la mobilité étudiante à l'international et au sein de l'alliance UNITA

	Présentation : Cette action vise à employer six étudiant.e.s relais, soit deux par campus comme suit : 1 étudiant.e.s relais par campus de septembre à juillet et 1 étudiant.e relais par campus en renfort pour les mois de septembre et d'octobre. Leurs principales missions seront les suivantes : • Offrir un accueil et un accompagnement spécifiquement dédiés au public international. Ils pourront renseigner et accompagner les étudiant.e.s internationaux dans leurs démarches à leur arrivée en France. Sur les campus - Distribution des Welcome Bags/ Welcome Box / documentation / infos pratiques, présence lors de chaînes d'inscriptions et des réunions d'accueil de rentrée (pour les étudiant.e.s internationaux freemover, en échange et à ACCENTS). Hors des campus, sur rdv- Accompagnement à la banque, accueil à la gare, aider dans la recherche un logement, carte de transport, ouverture ligne téléphonique, … • Après la rentrée, volonté de conserver un étudiant.e relais spécifiquement dédié au public international par campus, afin d'assurer un suivi tout au long de l'année et d'assurer l'intégration des nouveaux étudiant.e.s internationaux. Pour ce faire, un café mensuel des étudiant.e.s relais sera mis en place afin de permettre aux étudiants de se rencontrer. Ils continueront aussi à assurer un service d'aide et de renseignement auprès des étudiant.e.s internationaux via une adresse mail dédiée et un compte Instagram. Ils pourront être ainsi sollicités pour aider les étudiant.e.s internationaux dans les situations suivantes : renouvellement de titre de séjour, changement de logement, recherche de job étudiant … • Ils pourront également être sollicités ponctuellement pour renforcer l'équipe du Pôle Accueil lors de l'encadrement de sorties culturelles ou sportives effectuées en semaine ou en week-end à destination des étudiants internationaux (ex : Welcome Party, week-end d'intégration, excursions à Chamonix, randonnées ...) • Participation active à la promotion des mobilités à l'international auprès des étudiants à travers leur participation à la Semaine Internationale et via des actions de communications toute l'année pour informer les étudiant.e.s sur les différents dispositifs et opportunités d'études/stages à l'étranger. • Participation active à la promotion de l'alliance UNITA dont fait partie l'USMB auprès des étudiants à travers des évènements de communication autour des dispositifs de mobilités tels que les BIP, les mobilités rurales et les mobilités virtuelles. Ces actions seront menées au travers de divers événements l'UNITA Week et les UNITA Days. - Total des trois contrats ERI courts (septembre et octobre) : 282 heures - Total des trois contrats ERI longs (septembre à mi-juillet) : 1 243 heures - Soit un total de 1 525 heures prévisionnelles pour l'ensemble des contrats Acteurs : Pôle accueil, pôle support et bureau UNITA de la DRI ; étudiants relais internationaux (ERI) en collaboration avec le SVEC, le SSE et le SDS.

Budget prévisionnel : 33 000€

Période de mise en œuvre : Septembre 2023 à juillet 2024 inclus

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite avec évolution

➢ Action 4

Intitulé : Le café des étudiant.e.s

Présentation : Cette action vise à rendre les étudiant.e.s relais de différents services plus visibles et accessibles. Cette action pourrait également permettre aux étudiant.e.s de mieux se représenter le rôle et les missions des services participants (SVEC, DRI et possiblement le SSE). Elle a également pour objectif de favoriser les rencontres et échanges entre étudiant.es lors de temps conviviaux et de mieux faire connaître les actions et évènements de la CVEC. De plus, lors des premières semaines suivant la rentrée universitaire, elle permettrait, en complémentarité de l'évènement Vôga, de répondre aux interrogations des étudiant.e.s primo-arrivants. Aussi, un temps hebdomadaire animé par les étudiant.e.s relais avec une mise à disposition de boissons chaudes sera proposé. Un horaire et un lieu fixe seront définis afin de faciliter la visibilité de cette action. Les étudiant.es relais pourront faire des propositions d'animations diverses pour dynamiser la vie de campus lors de temps privilégiés entre pairs. Au cours de l'année universitaire 2022/2023, des étudiant.e.s semblant assez isolé.es ont pu participer à des temps de convivialité proposés par le SVEC. Cette action pourrait faciliter la participation de nouveaux étudiant.e.s et/ou à des étudiant.e.s peu habitué.es à participer aux actions de vie étudiante et ainsi les inviter à s'informer sur les actions à leur intention. Les étudiant.e.s arrivant en cours d'année et n'ayant pas participé aux évènements d'accueil des étudiant.e.s primo-arrivant.e.s pourraient également se saisir de cette proposition.

Acteurs et partenaires : SVEC, DRI, SSE

Budget prévisionnel : 1 500€

Période de mise en œuvre : De septembre à mars inclus

Nouvelle action ou action reconduite : Nouvelle action

➢ Action 5

Intitulé : Les ateliers BOOST

Présentation : Le SUIOIP proposer aux étudiant.es des ateliers collectifs de méthodologie de travail universitaire, de connaissance de soi et de son potentiel et d'accompagnement collectif à la réussite de la vie universitaire. Ces ateliers d'1h30 sont proposés en format distanciel à des groupes de 12 à 14 participant.es et visent l'ensemble des étudiant.es. Une orientation vers ces ateliers est notamment préconisée par les Accompagnateurs à la Réussite Etudiante auprès des étudiant.es qu'ils accompagnent. Les ateliers proposés porteront notamment sur les thématiques suivantes :

- *S'organiser pour réussir*
- *Suis-je efficace ?*
- *Améliorer sa mémoire*

- *Booster sa concentration*
- *Développer son intelligence émotionnelle*
- *Booster la confiance en soi*
- *Communication non verbale : les petits gestes à éviter*
- *Améliorer sa prise de notes*
- *Booster sa motivation*
- *Gagner en aisance à l'oral*

Acteurs : SUIOIP et prestataire extérieur

Budget prévisionnel : 8 500€

Période de mise en œuvre : septembre à novembre 2023 puis janvier à mars 2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➢ Action 6

Intitulé : Horaires élargis dans les Bibliothèques Universitaires

Présentation : Les bibliothèques universitaires augmentent leurs horaires d'ouverture de deux heures supplémentaires le soir (19h à 21h) durant les semaines qui précèdent les examens des semestres pairs et impairs passant d'une ouverture hebdomadaire de 54h à 64h. Ce dispositif, qui fait suite à un appel à projets national du ministère, est assuré par deux emplois étudiants et un vigile, pour des raisons de sécurité, dans chacune des BU. Les horaires élargis n'ont pu être mis en place qu'à partir d'octobre 2021 en raison de la crise sanitaire. En 2021-2022, les horaires élargis ont été de 18 semaines (9 semaines de début novembre 2021 à la mi-janvier 2022 et 9 semaines de mars à début mai 2022). Les résultats d'une enquête lancée au printemps 2022 (800 répondants) plébiscitent le dispositif et font apparaitre une demande d'ouverture sur des périodes plus importantes aux semestres impairs et pairs. C'est ainsi qu'en 2022-2023, les BU ont été ouvertes jusqu'à 21h du lundi au jeudi et jusqu'à 20h le vendredi du 3 octobre au 16 décembre 2022 et du 6 mars au 12 mai 2023, soit un total de 21 semaines. Les BU ont pu constater que la fréquentation augmentait de manière continue durant la période, avec une baisse ponctuelle durant les vacances de la Toussaint (interruption pédagogique). Elle culmine les quatre dernières semaines, qui correspondent à la période de révision d'examens. La fréquentation au printemps 2023 est sensiblement identique durant toute la période qu'au printemps 2022. La fréquentation des BU durant les horaires élargis a un effet notable d'augmentation du nombre d'usagers présents dans les BU tout au long de l'après-midi.

Acteurs : SCDBU

Budget prévisionnel : 28 200€

Période de mise en œuvre :

- Pour le semestre impair : les perspectives d'ouvertures élargies sont d'ouvrir les BU en soirée du lundi 2 octobre au vendredi 22 décembre 2023 en ajoutant une expérimentation d'ouverture sur 4 samedis en novembre-décembre (sous réserve d'application du plan de sobriété) pour les BU Annecy et Jacob et en retirant la semaine du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre 2023, compte tenu de la faible

fréquentation durant la semaine d'interruption pédagogique en 2022. Cela représente un total de 11 semaines.

- Pour le semestre pair : les perspectives d'ouvertures élargies sont d'ouvrir les BU du lundi 4 mars au vendredi 17 mai 2024 soit 10 semaines et 2 jours.

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

Budget prévisionnel total du PC

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale
Vôga	40 000€	
ERVE	100€	18 000€
ERI		17 600€
Café des étudiants	1 100€	
Ateliers BOOST	8 500€	
Horaires élargis BU	16 900€	
Total	66 600€	35 600€

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale
Vôga		
ERVE		23 000€
ERI		15 400€
Café des étudiants	400€	
Horaires élargis BU	11 300€	
Total :	11 700€	38 400€

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 102 200€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 50 100€

Dans le cadre d'une éventuelle évolution de certaines actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation d'autres actions réalisées.

Participation des étudiant.es

La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiant.e.s relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaitre les actions de vie étudiantes.
Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes.
De plus, un système de sondage sera à construire afin de favoriser la participation des étudiant.e.s à l'élaboration du contenu des actions via un partage d'avis et d'idées.
Enfin, les avis d'étudiant.e.s exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.

Modalités d'évaluation	Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes auprès des étudiant.e.s, le recueil des avis des services et partenaires participants, le calcul du nombre de participation, etc.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°2
Thématique : Vie de campus écoresponsable

Porteur(s) : SVEC, Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations

Objectifs	Soutenir la mise en place de différents aménagements et actions en lien avec la vie de campus en tenant compte des enjeux environnementaux.
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Semaines de l'écologie Présentation : Afin de sensibiliser les étudiant.es à l'environnement et l'écoresponsabilité, deux temps forts en lien avec ces thématiques seront organisés à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (novembre 2023) et la Semaine Étudiante de l'Écologie et de la Solidarité (avril 2024). Ces évènements nationaux sont proposés par l'ADEME et le RESES et l'inscription d'actions dans le cadre de ces évènements permet à l'USMB de s'inscrire comme actrice d'évènements recensés au-delà de son territoire. Concernant la programmation de ces deux semaines, les services de l'université (dont les services à l'étudiant, Unita, la DIRPAT, la cellule mobilité), les étudiant.es relais ainsi que les associations étudiantes seront invités à proposer des actions. Le SVEC coordonnera ces évènements lors desquels des partenaires locaux pourront être conviés afin de valoriser leurs actions et proposer des animations. Le CROUS et d'éventuels autres acteurs du collectif Agir ensemble seront également associés pour participer à cette programmation commune. Les actions proposées pourront prendre diverses formes (ateliers, marche de ramassage de déchets, exposition, stand d'information, …) Une attention privilégiée sera portée aux propositions des étudiant.es (étudiants relais et associations étudiantes) afin de valoriser les projets étudiants et proposés par des pairs.

	D'autres actions ponctuelles pourront également être proposées au cours de l'année, notamment des actions en lien avec la micro-forêt fruitière du campus du Bourget pour laquelle le partenariat avec l'association Paléopterre se poursuit pour ce projet pluri-annuel. Acteurs : SVEC, CROUS, DIRPAT, Collectif Agir Ensemble, Unita, Associations étudiantes, Cellule mobilité, Acteurs du territoire (Association CIE, Grand Lac, Grand Chambéry, Grand Annecy, Agence écomobilité,…) Budget prévisionnel : 9 000€. Ce budget correspond à 4 500€ par semaine d'évènements soit 1 500€ prévus par campus par évènement. Période de mise en œuvre : Novembre 2023 et Mars 2024 Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite ➢ Action 2 Intitulé : Action mobilité Présentation : Des actions relatives à la mobilité (douce) des étudiants pourront être proposées dans le cadre d'une journée dédiée à la mobilité organisée par la cellule mobilité de l'université. Acteurs : SVEC, DIRPAT, Service prévention, Cellule mobilité, Acteurs du territoire (Agence écomobilité, Vélobricolac…) Budget prévisionnel : 800€ Période de mise en œuvre : Octobre 2024 Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite ➢ Action 3 Intitulé : Evènements de convivialité mensuels Présentation : Cette nouvelle action prend appui sur des demandes et attentes d'étudiants identifiés au cours de l'année universitaire 2022/2023. Elle a pour objectifs de dynamiser la vie de campus en développant les liens entre étudiant.es et les temps de convivialité tout en promouvant des propositions culturelles et ludiques. Les étudiant.es seront invité.es à participer une fois par mois à des animations comme par exemple des jeux de société, concerts, projections de films, quiz, etc. Certaines propositions prendront la forme de soirées thématiques ou jeux de société au sein des BU. Des collations seront prévues lors de ces temps. Acteurs et partenaires : SVEC, BU Budget prévisionnel : 3 000€. Ce budget correspond à 125€ par évènement pour 8 animations par campus au cours de l'année. Période de mise en œuvre : septembre 2023 à avril 2024 Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

➢ Action 4

Intitulé : Ateliers vie associative et journées des associations

Présentation : Les associations étudiantes contribuent de façon importante à la vie étudiante et du campus. Afin d'encourager, accompagner et valoriser les initiatives des étudiant.e.s engagé.es, le SVEC organise deux temps forts en matière de vie associative :

- Les Ateliers Vie Associative : ces ateliers ont pour objectif d'animer des temps d'information et d'échange destinés à tout.e étudiant.e intéressé.e par l'engagement associatif dont les membres des associations étudiantes. Cette ouverture Ils permettent également d'accompagner les étudiant.es de la création vers la montée en compétence de leur association et seront principalement axés sur les thématiques suivantes :

• Connaitre les bases pour créer une association
• L'organisation d'évènements : préparation et prévention
• Comment financer un projet ?
• Les Violences Sexistes et Sexuelles : comment agir ?
• La gestion financière d'une association
• Communication interne et externe : quelles cibles, quels enjeux ?
• Echanges et discussions sur la vie associative

Ainsi, 14 ateliers animés de façon participative vont être proposés sur les différents campus. Des ateliers ponctuels ciblés sur le FSDIE et la gestion budgétaire d'une association pourront être proposés ponctuellement en cours d'année selon les besoins et demandes identifiées. Cette année, un format hybride sera proposé afin de favoriser la participation.

L'ouverture des ateliers à un public d'étudiant.es non engagé.es peut permettre à des étudiant.e.s de s'informer, découvrir ce milieu et favoriser un éventuel engagement. Ces ateliers sont par ailleurs pensés comme des temps de convivialité privilégiés entre étudiant.es. D'autres ateliers pourront être rajoutés au cours de l'année notamment sur le FSDI et le Budget. Un format MOOC pourrait également être envisagé en complémentarité.

- La Journée des Associations : cette journée organisée sur chaque campus a vocation à rendre visibles les associations étudiantes lors d'un temps annuel privilégié. Les étudiant.e.s pourront ainsi découvrir l'offre associative proposée sur leur campus. Sur le modèle d'un village, les associations pourront proposer des stands et animations pour se faire connaitre, échanger sur leurs évènements et mobiliser de nouveaux adhérents. Les associations étudiantes seront associées à la préparation et l'organisation de cet évènement.

De plus, le SVEC a pour objectif de renforcer la mise en réseau entre associations, la mise en lien d'étudiant.es intéressé.es par des projets associatifs ainsi que de rendre plus visibles les projets associatifs des associations (ce qui pourrait entre autres permettre aux associations d'avoir plus de participants à leurs évènements mais aussi d'accueillir de nouveaux membres.)

Acteurs et partenaires : SVEC, associations étudiantes, intervenants USMB (chargé.e de communication vie étudiante, étudiants relais santé,…) intervenants extérieurs (associations intervenant en matière de prévention et réduction des risques festifs, violences sexistes et sexuelles, …)

Budget prévisionnel : 3 700€. Ce budget correspond à 1 300€ dédiés aux ateliers vie associative (alimentaire, financement d'intervenants extérieurs, financement d'une

formation Animafac pour les membres du SVEC) ainsi qu'à 2 400€ dédiés aux journées des associations sur chaque campus (soit 800€ par journée).

Période de mise en œuvre : Octobre et novembre 2023

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

- Action 5

Intitulé : Aménagements des campus

Présentation : Différents aménagements et installations pourront être proposés au sein des trois campus et éventuellement au sein des IFSI d'Annecy et de Chambéry. Ces aménagements devront participer à la dynamisation de la vie de campus, favoriser le bien-être étudiant et comporter autant que faire se peut une dimension éco-responsable. Des propositions d'aménagements sont notamment attendues dans le cadre d'un groupe de travail portant sur cette thématique dans le cadre des orientations fixées par le Schéma Directeur de la Vie Etudiante. La prise en compte de l'avis des étudiant.es sur les différents projets qui seront proposés sera une dimension importante à prendre en compte.

Acteurs et partenaires : SVEC, DIRPAT, SEP

Budget prévisionnel : 14 000€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023/2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

Budget prévisionnel total du PC

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale
Semaines de l'écologie	4 500€	
Evènements conviviaux	1 500€	
Evènement mobilité	800 €	
Ateliers vie associative	1 300€	
Journées des associations	2 400€	
Aménagements des campus	6 000€	
Total :	16 500€	

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale
Semaines de l'écologie	4 500€	
Evènements conviviaux	1 500€	
Aménagements des campus	8 000€	
Total :	14 000€	

	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 16 500€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 14 000€ Dans le cadre d'une éventuelle évolution de certaines actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation d'autres actions réalisées.
Participation des étudiant.es	La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiant.e.s relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaitre les actions de vie étudiantes. Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes. De plus, un système de sondage sera à construire afin de favoriser la participation des étudiant.e.s à l'élaboration du contenu des actions via un partage d'avis et d'idées. Enfin, les avis d'étudiant.e.s exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.
Modalités d'évaluation	Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes auprès des étudiant.e.s, le recueil des avis des services et partenaires participants, le calcul du nombre de participation, etc.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°
Thématique : Prévenir la situation de crise

Porteur(s) : SSE	
Objectifs	Permettre à l'étudiant de trouver des ressources pour prévenir « les situations de crise »
Description des actions	➢ Action 1 : Espace pause pour « Dépose » Intitulé : « Pause pour dépose » Présentation : Création d'un espace de rencontre sans rdv ouvert pour se poser, être écouter, et s'exprimer. Ce sera une permanence régulière une fois par semaine, l'étudiant sera accueilli par des professionnels du SSE, des ERS. Pour l'étudiant c'est un espace de soutien en dehors du service de Santé sur son campus. Cet espace a pour mission d'enrayer un début de crises, de soulager l'étudiant en difficulté, de combattre la solitude lorsqu'il se sent en détresse. Le lieu sera convivial et chaleureux. Expérimentation sur le site du Bourget cette année.

<table>
<tr><td></td><td>
Acteurs et partenaires :
Professionnels du SSE, ERS

Budget prévisionnel :
- Mobiliers (fauteuils, table basse, cafetière, brise-vues, vaisselle) 3000 € pour les 3 sites

Période de mise en œuvre : semestre 1 achat matériel semestre 2 mise en place de la permanence 1 fois tous les 15 jours

Nouvelle action ou action reconduite : Nouvelle action
</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)</td><td>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 1 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Achat matériel</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>3000</td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2">3000</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 2 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>0</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>0</td><td>0</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2">0</td></tr>
</table>
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 :
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 :
</td></tr>
<tr><td>Participation des étudiants</td><td>Soutien par les pairs, ERS</td></tr>
<tr><td>Modalités d’évaluation des actions</td><td>Recensement du nombre d’étudiants qui passe à l’espace dépose.
Nombre de permanences effectuées.
Nombre d’orientation vers le SSE suite au passage des étudiants.</td></tr>
</table>

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3
Thématique : Trouver des ressources en Matière de Santé

Porteur(s) : Service de Santé Etudiante	
Objectifs	Objectif général : Aider l'étudiant à trouver des ressources en matière de Santé Objectifs spécifiques : Elargir l'offre de soins et de dépistages gratuits à destination des étudiants Encourager les partenariats avec les structures de Santé, les associations Développer le réseau autour de chaque campus afin d'orienter au mieux les étudiants
	➢ Améliorer le parcours de santé en matière de dépistage bucco dentaire Intitulé : Sourire à l'Université Présentation : Le plus souvent la prise en charge des soins dentaires a été retardée par l'étudiant : - par crainte du coût

<table>
<tr>
<td></td>
<td>
- difficulté à réaliser des démarches administratives liées à l'Assurance Maladie
- méconnaissance du Parcours de Soin et des taux de remboursement
- difficulté à obtenir un rendez-vous chez un praticien dans ce contexte d'urgence.

Objectif du projet : Proposer des consultations de dépistage bucco dentaire, faire le point sur les soins dentaires et leur prise en charge (12 demi journées de consultations répartis sur les 3 campus)

Acteurs et partenaires : SSE, UFSBD 73 74, CPAM 73 74

Budget prévisionnel : 8000 €

Période de mise en œuvre : nov/dec 2023 et janv/fev 2024

Nouvelle action ou action reconduite : reconduction
104 étudiants pris en charge grâce à ce dispositif lors de l'année universitaire 2022-2023 (plus d'appel à projet de la CPAM l'an prochain)
</td>
</tr>
<tr>
<td>Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)</td>
<td>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 1 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Chirurgiens dentistes</td><td>4000€</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>4000€</td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2"></td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 2 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Chirurgiens dentistes</td><td>4000€</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>4000€</td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2"></td></tr>
</table>
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 4000€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 4000€
TOTAL : 8000€
</td>
</tr>
<tr>
<td>Participation des étudiants</td>
<td></td>
</tr>
</table>

Modalités d'évaluation des actions	

0

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3
Thématique : Santé Bien Être

Porteur(s) : Service de Santé Etudiante	
Objectifs	**Développer l'accueil, le soutien et l'accompagnement par les Pairs ici les étudiants Relais Sport.** - Développer la pratique sportive des étudiants au sein des campus universitaires en leur autorisant une pratique accompagnée par des tuteurs qualifiés. - Répondre à la demande d'une modalité de pratique physique « plus libre » tout en étant guidés et encouragés à la poursuivre - Promouvoir la santé à travers l'activité physique en les incitant d'augmenter leur volume de pratique.

Description des actions	➢ **Semaine d'information des prérogatives des étudiants relais sport « tuteurs »** **Intitulé : Semaine d'information** **Présentation :** Les missions des étudiants relais sports tuteurs seront définies en concertation et les limites de leurs prérogatives fixées. **Acteurs et partenaires : SDS** **Période de mise en œuvre : début septembre** **Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action** ➢ **Participation à des actions de Prévention et de Promotion de la Santé et création d'événement sur les 3 campus** **Intitulé : Actions d'accompagnement étudiants relais sport tuteurs** **Présentation :** - les étudiants tuteurs seront amenés à s'entretenir avec les étudiants afin de mieux cerner leurs motivations, les freins à la pratique et évaluer leurs possibilités. - Sur cette base , ils devront proposer une « trame » de reprise d'activité. - Ils devront également effectuer un suivi fréquent et encourager les étudiants à poursuivre leurs efforts. **Acteurs et partenaires : SVEC SDS SSE** **Budget prévisionnel :** **400** heures réparties sur les 3 campus à 14,40 euros brut soit 20, 16 euros chargées =>**8064 euros** Prime de précarité : **576 euros** **Total : 8640 euros** **Période de mise en œuvre :** de septembre à début juin **Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action**

Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)	**TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 / 2024 : 8640 euros** **Total des dépenses S1 (septembre à décembre 2023)** 3/5ème des moyens mis au premier semestre pour initier la pratique soit **240H** et **4838,4 euros** Prime de précarité: **345,6 euros** **Total S1 :5184 euros** **Total des dépenses S2 (janvier à juin 2024)** Actions du semestre 2 : **160 H** soit **3225,6 euros** Prime de précarité: **230,4 euros** **Total S2 : 3456 euros**
Participation des étudiants	
Modalités d'évaluation des actions	**Recrutement des ERS** Mise en œuvre du recrutement en juin Outil : Tableau de suivi **Sollicitation des étudiants auprès des étudiants relais sport « tuteurs »:** - tableau de suivi quantitatif - Fiche qualitative par étudiant suivi - Etudiant référencé ou non au sein du service des sports.

0

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3
Thématique : Vivre au mieux son quotidien d'étudiant
Connaître ses limites et celles des autres

Porteur(s) :	
Objectifs	Connaître ses limites et celles des autres Accompagner les expériences
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Dispositif « Safe Pack » Présentation : Accompagner les associations étudiantes labélisées grâce un dispositif d'organisation de soirées « Safe » permettant d'accéder à du matériel de prévention et des formations. Durant l'année 2022/2023, 12 associations étudiantes ont fait appel à ce dispositif. 25 étudiant-e-s ont suivis la formation PSC1. 3 associations étudiantes ont fait appel par anticipation à ce dispositif en prévision de l'accueil des nouveaux étudiants pour la rentrée 2023 2024. Les demandes portent essentiellement sur des outils de prévention type préservatifs, bouchons oreilles, réglettes alcool/substances, … Acteurs et partenaires : SSE Associations étudiantes SVEC

	<u>Budget prévisionnel :</u> fonctionnement (matériel): 10000€ Formations PSC1, VSS, Réduction des risques en soirée: 2000€ Période de mise en œuvre : durant toute l'année universitaire 2023/2024 Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite
	➢ Action 2 Intitulé : Danse contact / Danse impro Présentation : mise en place d'un groupe d'expression corporelle type danse pour favoriser la rencontre de l'autre, sa présence, le corps de l'autre, son propre corps. 4 séances de 2h sur un campus. Acteurs et partenaires : SSE, ERS et Association de danse contact (type Carpe Diem et fabrique à danse, Cie Gambit) Budget prévisionnel : 1000 € . Période de mise en œuvre : début 2ème semestre 2023/2024 Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action
	➢ Action 3 Intitulé : Ateliers autodéfense Présentation : Proposer des ateliers d'autodéfense féministe. Ces ateliers ont la particularité d'appréhender les violences faites aux femmes en partant de ce qu'elles vivent réellement, tous les jours et sous toutes les formes : harcèlement sexuel, violences verbales, physiques, psychologiques, humiliations… Ces ateliers sont réservés à « toutes » étudiantes se définissant comme femmes selon un principe d'autodéfinition et a pour but de libérer la parole, rompre l'isolement et développer la capacité d'action des femmes en partant de situations vécues. La non mixité permet un espace de parole libre et sécure. La méthode utilisée comporte 4 volets : autodéfense émotionnel, mental, verbal et physique. 1 intervention de 3h sur chaque site. Ces ateliers ont déjà été réalisés ces 2 dernières années avec la récolte de témoignages d'étudiantes.

Acteurs et partenaires : Association SISTA et SSE

Budget prévisionnel : 2000€ (pour les 3 sites)

Période de mise en œuvre : premier semestre 2023/2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

➢ Action 4

Intitulé : Théâtre forum

Présentation : Proposer des scénettes en lien avec la vie étudiante et faire émerger des échanges entre étudiants.
Ex : des étudiant-e-s se préparent à partir en soirée. Le réveil d'un étudiant le matin qui ne se souvient pas de sa soirée après une alcoolisation massive. Circulation d'une vidéo « gênante » sur les réseaux sociaux. 1 représentation sur chaque site.

Acteurs et partenaires : SSE et association d'acteurs

Budget prévisionnel : 3900€ sur les 3 sites

Période de mise en œuvre : second semestre année universitaire 2023/2024

Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)

Actions Semestre 1 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
Action 1	12000	
Action 3	2000	
Total :	14000	
Total :		

Actions Semestre 2 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
Action 2	1000	
Action 4	3900	

	<table><tr><td>Total :</td><td>4900</td><td></td></tr><tr><td>Total :</td><td colspan="2"></td></tr></table> TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 14000 TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 4900
Participation des étudiants	
Modalités d'évaluation des actions	Autoévaluation : mise à disposition de questionnaires. Tableau de suivis sur le nombre de participants.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3 Santé Bien Etre
Thématique : Vivre au mieux mon quotidien d'étudiant

Porteur(s) :	
Objectifs	**Lutter contre l'isolement** **Prévenir les risques de passage à l'acte**
Description des actions	**Action 1 :** **Espace Chill : Intitulé le corps « envie / en vie »** Mise à disposition de supports au bien-être au sein d'espace Chill, dans un contexte de détente, de tranquillité, un moment calme propice à la détente support type « boxs » Lieu : dans chaque service de santé étudiant, salle d'attente, bureaux des professionnels, salle de repos. **Acteurs et partenaires :** Ergonomes postures et attitudes Animateur autour du corps et des supports à médiation **Budget prévisionnel :** Animation 400€ Différents objets supports : Objets sensoriels, auditifs, kinesthésique, d'auto-massage, anti-stress : 4900€

Période de mise en œuvre : toute l'année (expérimentation à Annecy cette année Hall de l'IUT)

Nouvelle action ou action reconduite :
Nouvelle action

Action 3 :
Café Sport Santé

Présentation :
Rencontrer les acteurs du service des sports et des diététiciens autour d'un moment convivial au sein des locaux du service des sports.
Échanger autour des bienfaits de l'activité sportive, de l'offre proposée par le service des sports et des liens avec l'alimentation.
1 café sport par semestre et par site, soit 6 cafés sport.

Budget prévisionnel :

Collation : 60 X 6 = 360 euros
Diététicienne sur 6 interventions 1h30, 70 euros/ heure =630 euros
Total => **990 euros**

Nouvelle action ou action reconduite :
Nouvelle action

Action 4 :
Action ramène ton pote

Présentation
Encourager les étudiants inscrits au service des sports et pratiquant une activité physique et sportive encadrée à amener un autre étudiant afin de lui faire découvrir le service et de l'insérer dans la communauté des pratiquants.

Détail des activités proposées :

Escalade EA, JB, ACY (1 par site) = 3 cours
Bad EA, JB, ACY (1 par site) = 3 cours
Bodyform EA, JB, ACY (1 par site) = 3 cours
Combat EA, JB = 2 cours (coût différent = encadrement non enseignant)
Cross training EA, JB (1 par site) = 2 cours
SDF ACY, CHY = 2 cours

<table>
<tr><td></td><td>Hand ball EA, ACY = 2 cours
Volley-ball ACY = 1 cours
FB masculin EA, ACY (2 cours EA + 1) = 3 cours
FS féminin JB, ACY = 2 cours
Rugby mixte EA = 1 cours
=> soit 22 cours : 20 cours encadrés par des enseignants et 2 par un vacataire non enseignant.

<u>Budget prévisionnel :</u>
(cf détail ci-dessus)
20 X 45 = 900 euros
2X62,5 = 124 euros
Total => 1024 euros</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)</td><td>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 1 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>- Espace Chill
Budget sur l'année</td><td>4900€
400€</td><td></td></tr>
<tr><td>Café sport</td><td>180€</td><td>315€</td></tr>
<tr><td>Ramène ton pote</td><td></td><td>1024 €</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>5480 €</td><td>1339€</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2">6819€</td></tr>
</table>
<table>
<tr><th>Actions Semestre 2 2023/2024</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Café Sport</td><td>180€</td><td>315€</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>180€</td><td>315€</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td colspan="2">495€</td></tr>
</table>
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 6819€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 495€
Total :9614 €
</td></tr>
<tr><td>Participation des étudiants</td><td></td></tr>
<tr><td>Modalités d'évaluation des actions</td><td>Statistiques de rencontres et quantification des étudiants venu sur les temps d'actions
Questionnaire de satisfaction à disposition
Boite à idées interactives</td></tr>
</table>

Annexe 1

Support Chill

 Masseur de tête 2,90 €	Cout unitaire 2.90€
 Rouleau massage pression 24,90 €	Cout unitaire 24.90€
         www.concept-bureau.fr FAUTEUIL ACOUSTIQUE DESIGN - SILENCE SOUND CENTER SSHHH Identifiant produit : 0792CAB0002L80 ★★★★★ 162 avis Garantie à vie Configurer mon produit Dimensions Cabine L x P cm : L80 x P69 Coloris tissu : HT TTC 4 494,20 €HT Dont 15.2€ d'éco-participation Disponible sous 7-8 semaines Quantité 1 Commander AJOUTER AU DEVIS	4494.20€

	3*500 €/ semestre. Participation devis CROUS prestataire Soupe ; Chocolat boisson en fonction de la saison

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3 – Santé Bien Etre
Thématique : Vivre au mieux mon quotidien d'étudiant·e·

Porteur(s) : Service de Santé Etudiante Service des Sports	
Objectifs	Proposer des actions ressourçantes tout au long de l'année. Développer les compétences psychosociales des étudiant·e·s : confiance, estime de soi, gestion des émotions afin de les aider à trouver leur équilibre.
Description des actions	➢ Action 1 Proposer des activités ressourçantes 1. Médiation animale. Présentation : Favoriser l'estime de soi, et l'apaisement ; communiquer avec bienveillance ➢ 3 séances de médiation avec des chiens sur les 3 sites : 3 650 € ➢ 2 séances de médiation avec des petits animaux (cochon d'inde, lapin) : 3220 € Budget prévisionnel : Total médiation animale : 6870 € Acteurs et partenaires : Service de Santé Etudiant / Association de la Main à la pâte et Association Les p'tits poilus d'La Grotte Période de mise en œuvre : Octobre 2023 Action reconduite

2. Va dehors, la nature te fait du bien

Présentation : Améliorer l'état de santé mentale des étudiant·e·s en utilisant la nature comme médiatrice :

Sensibiliser et / ou renforcer les connaissances des étudiant·e·s sur les bénéfices démontrés de la relation à la nature sur la santé mentale

Favoriser l'accès à la nature et à un environnement naturel proche de l'Université, accessible à tous et facilement

- Propositions de parcours / balades en autonomie, en milieu péri-urbain proches du campus sur les 3 sites
- 2 Balades - bains de forêts (durée de 2h30) sur chacun des 3 sites : 1 200 €

Budget prévisionnel : Total médiation va dehors : 1 200 €

Acteurs et partenaires : Service Des Sports et Service de Santé Etudiant, professionnels formés aux bienfaits de la nature.

Période de mise en œuvre : Mi-septembre 2023
Nouvelle action

3. Intitulé : Elaboration et création d'un jardin partagé sur le site de Jacob- Bellecombette

Présentation : Animations autour du jardin (légumes et fleurs) : alimentation, détente, activité physique douce pour améliorer l'état de santé mentale des étudiant·e·s en utilisant le jardin comme médiateur :

- Animation par association « petites bulles vertes » 3 200 €
- Investissements pour jardin : 1 800 €
- Communication pérenne sur site : 100 €

Déroulement :

- Expérimentation sur le site de Jacob Bellecombette
- A la Rentrée : Conférence gratuite en invitant tous les intervenants potentiels et les étudiant·e·s
  thème sur les bénéfices environnementaux et en santé d'un jardin
- Accompagnement dans la création du projet : 3 réunions sur 3 mois : fin 31/12/2023
- 8 ateliers de 3h sur 8 mois

	Budget prévisionnel : Total médiation jardins: 5 100 € Acteurs et partenaires : Service de Santé Etudiant – Service d'Exploitation et du Patrimoine Période de mise en œuvre : Septembre 2023 Nouvelle action Budget prévisionnel : total action 1 : 13 540 €
	➢ Action 2 Ateliers Bien être Présentation : Sophrologie, Yogalate, Fitness/cardio (en présentiel et en visio) et séances de jeux d'échecs (expérimentation sur le Bourget) par Service Des Sports Chaque activité aura lieu 1 fois par semaine soit un total de 80 séances dans l'année Budget prévisionnel : Total action 2 : 6 000 € ➢ Action 3 : Soirée Découverte « Bouger plus » Présentation : Proposer une soirée continue autour du fitness, du bien être avec une session de 45 min dans chaque activité (yoga, Zumba, Step, Taï-chi). 2 Soirées dans l'année Masse salariale : 555 € Location matériel : 500€ Collation : 600€ Budget prévisionnel : Total action 3 : 1 655 € Nouvelle action ➢ Action 4 : Permettre à l'étudiant d'évaluer son stress et lui donner des outils si nécessaire Présentation : Avant la période d'interruption pédagogique de la Toussaint et celle de l'hiver, proposer des permanences conjointes entre les professionnels du Service de Santé Etudiant et du Service Des Sports autour du stress. Evaluer son stress Accéder à 3 ateliers proposant des outils de gestion du stress Masse salariale : 6*62.5 = 375 € Sur les 3 campus : 1125 € Budget prévisionnel : Total action 4 : 1 125 €

Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)

Actions Semestre 1 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
Médiation animale	3 435 €	
Va dehors	600 €	
Jardin	3 500 €	
Ateliers Bien être	3 000€	
Bouger plus	550 €	278 €
Evaluation Stress		1 125 €
Total :	11 085 €	1 403€
Total :	12 488 €	

Actions Semestre 2 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
Médiation animale	3 435 €	
Va dehors	600 €	
Jardin	1 600 €	
Ateliers Bien être	3 000€	
Bouger plus	550 €	277 €
Evaluation Stress		
Total :	9 185 €	277 €
Total :	9 462 €	

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 12 488 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 9 462 €

Participation des étudiants

Modalités d'évaluation des actions

Quantitatif :
Tableau de suivi de fréquentation pour chaque action
Tableau d'Assiduité aux ateliers
Qualitatif :
Questionnaire de satisfaction
Bilans qualitatifs effectués par chaque intervenant

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3 Santé Bien Être
Thématique : Accompagnement par les Pairs - les Etudiants Relais Santé

Porteur(s) : Service de Santé Etudiante	
Objectifs	Développer l'accueil, le soutien et l'accompagnement par les Pairs ici les étudiants Relais Santé (ERS) Les ERS peuvent intervenir de façon transversale à travers tous les projets au sein de l'USMB qui visent à améliorer l'accès aux services dédiés à la vie étudiante et améliorer la sante et le Bien Etre de tout étudiant au sein de son campus.
Description des actions	➢ Formation des ERS Intitulé : Semaine de formation des ERS Présentation : Les ERS seront formés par des professionnels du SSE, et des intervenants extérieurs spécialistes de certains thèmes de santé. Acteurs et partenaires : SSE SVEC Le Pélican Le centre de Santé sexuelle Filactions Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme Budget prévisionnel : PSC1 600€ Pélican 300€ VSS 500€

Période de mise en œuvre : A partir de la dernière semaine d'aout et durant l'année universitaire

Nouvelle action ou action reconduite : reconduction

- Participation à des actions de Prévention et de Promotion de la Santé et création d'événement sur les 3 campus

Intitulé : Actions ERS

Présentation :

Acteurs et partenaires : SVEC SDS SCD DRI ARE C2AESH

Budget prévisionnel :

Masse salariale
12 ERS sur 9 mois du 28/08/2023 à mai 2024
12 heures par mois
26283€

Projet ERS : 1000€

Période de mise en œuvre : Tout au long de l'année universitaire

Nouvelle action ou action reconduite : reconductIion

Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)

Actions Semestre 1 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
Formation :	1400€	
12 ERS		12312€
Total :	1400€	12312€
Total :	13712€	

Actions Semestre 2 2023/2024	Fonctionnement	Masse salariale
12 ERS		13971€
Projet ERS	1000€	
Total :	1000€	13971€
Total :	14971€	

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 13712 €

	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 14971€ **Total : 28683€**
Participation des étudiants	
Modalités d'évaluation des actions	**Recrutement des ERS** Mise en œuvre du recrutement en juin Outil : Tableau de suivi **Formation des ERS** Pour chaque formation - Calendrier - Déroulement - Contenu et durée - Coût - Résultats obtenus - Améliorations à moyen terme Outil : Tableau de suivi et questionnaire individuel **Participation aux actions de prévention et de Promotion de la Santé et création d'un Projet :** Pour chaque action - Calendrier - Déroulement - Contenu et durée - Coût - Résultats obtenus : Nombre de participants, retour sur échanges - Bilan individuel et collectif des ERS - Améliorations à court terme Outil : Emargement, tableau de suivi

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°3
Thématique : Santé Bien Être

Porteur(s) : Service des Sports	
Objectifs	**Développer l'accueil, le soutien et l'accompagnement par les Pairs ici les étudiants Relais Sport.** - Développer la pratique sportive des étudiants au sein des campus universitaires en leur autorisant une pratique plus flexible. (Étoffer l'offre d'accès en journée et week end : permettre l'accès aux ISU en journée, soirée et fin de semaine selon les disponibilités) - Répondre à la demande d'une modalité de pratique physique « plus libre » en leur permettant une pratique plus autonome malgré une « surveillance » visant le respect du règlement. - Accompagner les étudiants vers davantage d'autonomie en leur proposant l'accès à des contenus adaptés. - Promouvoir la santé à travers l'activité physique en les incitant à augmenter leur volume de pratique.

Description des actions	➢ **Accueil des étudiants par les pairs (campus de Jacob-Bellecombette)** **Intitulé : accès aux installations** **Présentation :** - Diverses activités peuvent être pratiquées en fonction de l'installation ouverte. - Les **étudiants sont accueillis par des étudiants** - Un rôle de promotion de la pratique sportive leur est également confié et toute initiative allant dans ce sens dans le périmètre de leur action est la bienvenue. **Acteurs et partenaires :** SDS / CLOUS / SSE **Budget prévisionnel :** ***420H** à 11,52 euros brut soit 16,13 euros chargées =>**6774,6 euros** * Prime de précarité: **483,84 euros** **TOTAL** => **7258,44 euros** **Période de mise en œuvre :** de début septembre à début juin **Nouvelle action ou action reconduite :** reconduction ➢ **Encadrement (recensement, respect du matériel et du règlement) par les pairs (3 campus)** **Intitulé : utilisation des installation de manière autonome** **Présentation :** -des créneaux dédiés à la pratique en autonomie des étudiants sont réservés au niveau des installations sportives d'Emile. Allais au Bourget, à la halle sportive du campus de Jacob et sur le site d'Annecy . - Les étudiants « relais sport encadrement » sont chargés de veiller au respect du règlement et à une utilisation sécurisée et respectueuse du matériel à disposition - Un rôle de promotion de la pratique sportive leur est également confié et toute initiative allant dans ce sens dans le périmètre de leur action est la bienvenue. **Acteurs et partenaires :** SDS / CLOUS / SSE **Budget prévisionnel :** * **1340 H** à 14 euros 40 euros brut soit 20 euros 16 chargées =>**27014,4 euros** * Prime de précarité : **1929,6 euros** **TOTAL** =>**28944 euros** * Service de sécurité pour les samedis matin: **4000 euros** de gardiennage pour les samedi matin sur les 2 sites, Jacob-Bellecombette et Le Bourget du Lac. => *Soit 2000 euros pour 24 samedis de 3h30 de présence du gardien par site.* **Période de mise en œuvre :** de début septembre à début juin **Nouvelle action ou action reconduite :** reconduction

Budget prévisionnel total du projet collaboratif (TTC)	**TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 / 2024 : 40202,44 €** **Masse salariale : 36202,44 €** **Fonctionnement : 4000 €** **Dépenses prévisionnelles S1 (septembre à décembre 2023) :** Heures étudiants relais sport accueil : 197h à 16,13 = **3177,61 euros** Prime de précarité **: 226,94 euros** Total relais sports accueil: **3404,55 euros** Heures Étudiants relais sport « encadrement » : 482h à 20,16 **=9717,1 euros** Prime de précarité : **694,08 euros** Total relais sports encadrement : **10411,18 euros** **Total masse salariale S1 : 13815,73 euros** Heures gardiennage samedis matin : **2000 euros** **Total fonctionnement : 2000 euros** **Total S1 : 15815,73 euros** **Dépenses prévisionnelles S2 (janvier à début juin 2024) :** Heures étudiants relais sport accueil : 223h à 16,13 = **3597 euros** Prime de précarité **: 256,9 euros** Total relais sports accueil: **3853,9 euros** Heures Étudiants relais sport « encadrement » : 858 h à 20,16 **= 17297,28 euros** Prime de précarité : **1235,52 euros** Total relais sports encadrement : **18532,8 euros** **Total masse salariale S1 : 22386,7 euros** Heures gardiennage samedis matin : **2000 euros** **Total fonctionnement : 2000 euros** **Total S2 :24386,7 euros**
Participation des étudiants	
Modalités d'évaluation des actions	**Recrutement des étudiants relais sport:** Mise en œuvre du recrutement en juin Outil : Tableau de suivi **Participation des étudiants au pratiques en autonomie:** Suivi détaillé de la fréquentation sur chaque créneau et bilan effectué à la fin de chaque semestre. Extraction statistiques de l'application dédiée aux pratiques en autonomie.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°4
Thématique : Université connectée

Porteur(s) : SVEC, Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations, DIRCOM, SCDBU

Objectifs	Faciliter l'accès au numérique des étudiant.es via une banque de matériel informatique afin de garantir une égalité d'accès aux ressources numériques et favoriser la réussite étudiante. Favoriser la participation des étudiant.es dans le choix des évènements et aménagements relatifs à la vie étudiante et de campus et leur permettre de mieux identifier les actions financées par la Contribution Vie Etudiante et de Campus.
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Prêt d'ordinateurs portables Présentation : Dans un objectif de lutte contre la fracture numérique, cette action a pour objectif de maintenir un dispositif de prêt d'ordinateurs portables répondant aux besoins d'étudiant.es en difficulté d'accès à un matériel personnel. Pour cela, deux modalités de prêts seront reconduites : • Des prêts courts d'une durée d'un mois, renouvelable une fois, accessibles au sein des BU. • Des prêts longs pour la durée de l'année universitaire, accordés suite à une évaluation sociale assurée par le service social et une validation en commission FSDIE aide sociale. Le suivi des stocks, la mise à disposition du matériel et la remise à jour des PC est assurée par le SVEC. La répartition du stock de PC est la suivante : • 105 PC gérés par les BU • 70 PC gérés par le SVEC et répartis sur les 3 campus selon les besoins Un coût de réparation de PC dégradés ou cassés et l'éventuel remplacement d'ordinateurs est à prévoir. Les BU sollicitent notamment le remplacement de 3 PC endommagés. Une collaboration avec la Direction du Numérique est par ailleurs envisagée à cet effet.

Acteurs et partenaires : SVEC, BU, Service social, DN

Budget prévisionnel : 4 000€

Période de mise en œuvre : 2023-2024

Nouvelle action ou action reconduite : Oui

- Action 2

Intitulé : Prêt d'appareil photo

Présentation : Différentes demandes d'associations étudiantes portant sur l'accès à un appareil photo utile pour des projets associatifs ont amené le SVEC à proposer un projet de prêt d'appareil photo ouvert sous conditions à l'ensemble des étudiant.es. Ce prêt permettrait aux étudiant.es et associations étudiantes ayant un projet en lien avec la vie étudiante et de campus d'accéder à un appareil photo performant pour réaliser certains projets (par exemple des ateliers de photographie). Ce prêt pourrait être complémentaire à celui proposé par le CAV du campus de Jacob qui est exclusivement dédiés aux projets réalisés dans le cadre d'enseignements et sera encadré par une convention. Une collaboration avec le CAV sera nécessaire afin d'encadrer et accompagnement la mise en œuvre de cette action et permettre aux étudiant.e.s d'utiliser les appareils photos dans le respect du cadre juridique (droit à l'image, …).

Acteurs et partenaires : SVEC

Budget prévisionnel : 4 000€. Ce budget correspond à l'achat de trois appareils photos afin de mettre à disposition un appareil par campus.

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023/2023

Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

- Action 3

Intitulé : Sondages ludiques

Présentation : Afin de favoriser la participation des étudiant.e.s dans des choix d'actions liées à la vie étudiante et de campus, des sondages pourraient régulièrement leur être proposés. Il pourrait par exemple s'agir de solliciter leur avis sur des aménagements du campus, des actions culturelles, etc. Le fait de solliciter les étudiant.e.s en amont des actions de vie étudiante proposées sur chaque campus pourrait être intéressante afin de favoriser leur participation au déroulé des actions. Ces sondages pourraient prendre différentes formes (de façon dématérialisée ou via un support de participation matérialisé sur un campus). Cette action pourrait par ailleurs permettre une meilleure identification des actions financées par la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

Acteurs et partenaires : SVEC, DIRCOM

Budget prévisionnel : 400 €

<table>
<tr><td></td><td>Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023/2024

Nouvelle action ou action reconduite : Nouvelle action</td></tr>
<tr><td>Budget prévisionnel total du PC</td><td>Budget total TTC pour l'année universitaire :

<table>
<tr><th>Actions Semestre 1</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Chargé de communication vie étudiante</td><td></td><td>14 500€</td></tr>
<tr><td>Appareils photos</td><td>4 000€</td><td></td></tr>
<tr><td>Sondages</td><td>400€</td><td></td></tr>
<tr><td>Prêt d'ordinateurs</td><td>2 000€</td><td></td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>6 400€</td><td>14 500€</td></tr>
</table>

<table>
<tr><th>Actions Semestre 2</th><th>Fonctionnement</th><th>Masse salariale</th></tr>
<tr><td>Prêt d'ordinateurs</td><td>2 000€</td><td></td></tr>
<tr><td>Chargé de communication vie étudiante</td><td></td><td>14 500€</td></tr>
<tr><td>Total :</td><td>2 000€</td><td>14 500€</td></tr>
</table>

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 20 900€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 16 500€

Dans le cadre d'une éventuelle évolution de certaines actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation d'autres actions réalisées.</td></tr>
<tr><td>Participation des étudiant.es</td><td>La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiant.e.s relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaitre les actions de vie étudiantes.
Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes.
De plus, un système de sondage sera à construire afin de favoriser la participation des étudiant.e.s à l'élaboration du contenu des actions via un partage d'avis et d'idées.
Enfin, les avis d'étudiant.e.s exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.</td></tr>
<tr><td>Modalités d'évaluation</td><td>Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes auprès des étudiant.e.s, le recueil des avis des services et partenaires participants, le calcul du nombre de participation, etc.</td></tr>
</table>

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°5
Thématique : Égalité

Porteur(s) : SVEC, Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations

Objectifs	Promouvoir un environnement universitaire plus favorable au bien-être des étudiant.e.s qu'importe leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leur handicap, dans une perspective positive et bienveillante de l'environnement étudiant.
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Festival Plus d'Égalité Présentation : Le Festival Plus d'Égalité est un événement récurrent, organisé depuis plusieurs années à l'université. Il est élaboré en co-construction avec différents services à l'étudiant et en collaboration avec la Ville de Chambéry. L'objectif de ce festival est de sensibiliser les étudiant.e.s sur les différences, de permettre l'expression et le débat autour de ces sujets et enfin d'informer sur les ressources existantes. Sur un temps donné, divers évènements seront proposés afin d'encourager les étudiant.e.s à s'interroger sur les thématiques de l'égalité et des discriminations tout en les rendant acteurs sur ces questions. Ce festival, proposant un temps fort de l'année sur la thématique de l'égalité, pourra valoriser des expositions, conférences/débats, ateliers, animations ou encore une distribution de protections menstruelles durables. Les associations étudiantes sont par ailleurs invitées à valoriser des actions en lien avec ces thématiques dans le cadre du Festival. Acteurs et partenaires : SVEC, BU, SSE, Mission Handicap, DRI, SUIOIP, SDS, CROUS, Ville de Chambéry, associations étudiantes Budget prévisionnel : 25 000€ Période de mise en œuvre : Février ou mars 2024

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

- Action 2

Intitulé : Distributeurs de protections menstruelles

Présentation : Ce projet initié au cours de l'année universitaire 2022/2023 s'inscrit dans une dynamique de lutte contre la précarité étudiante, plus particulièrement la précarité menstruelle dont les conséquences néfastes ont pu être renforcées en raison du contexte particulier de ces dernières années. Véritable enjeu de santé publique, l'objectif est de réduire les impacts (physiques, mentales et sociales) négatifs ressentis et d'améliorer les conditions de vie au quotidien des étudiant.e.s. Il vise ainsi à sensibiliser les étudiant.e.s de l'université à cette problématique et à permettre à la communauté étudiante d'avoir accès gratuitement à des protections menstruelles composées de matériaux naturels.

Sur 2022-2023, une première année test a permis d'installer 5 distributeurs sur le campus de Jacob-Bellecombette, 5 distributeurs sur le campus du Bourget-du-Lac ainsi qu'un distributeur au sein des IFSI d'Annecy et de Chambéry avec un réassort programmé de façon hebdomadaire. Les retours suite au déploiement de ce dispositif sur les campus et dans les IFSI étant positif, il semble pertinent de poursuivre l'initiative sur l'année 2023-2024.

Pour cette deuxième année, le projet se matérialise via l'achat de nouveaux stocks permettant le réassort régulier des distributeurs installés sur les campus et dans les IFSI au cours de l'année 2022-2023. En collaboration avec le BDE Polytech à l'origine de l'installation de deux distributeurs supplémentaires sur le campus du Bourget-du-Lac sur l'année 2022-2023, l'achat d'un nouveau stock pour le réassort de ces deux distributeurs sera pris en compte dans la commande réalisée par le SVEC qui assurera un suivi global et commun du dispositif sur l'année 2023-2024 en collaboration notamment avec les SEP qui assurent le réassort des distributeurs sur les campus ainsi que les IFSI (le réassort du distributeur de l'IFSI de Chambéry étant assuré par le BDE de l'IFSI).

Les produits du prestataire Marguerite & Cie, seront conservés pour la deuxième année de déploiement du projet.

Cette action bénéficie d'un soutien financier de la Région AURA depuis 2023.

Acteurs et partenaires : SVEC, SSE, SEP du Bourget et de Jacob, IFSI Annecy et IFSI Chambéry

Budget prévisionnel : 14 000€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023/2024

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➢ Action 3

Intitulé : Actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles

Présentation : Suite à l'enquête relatives aux Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) et à la Santé Sexuelle menée auprès des étudiant.e.s de l'USMB en décembre 2021 qui a permis d'aboutir à une évaluation des besoins, l'université a pu proposer au cours de l'année 2022-2023 des actions ciblées afin de sensibiliser la communauté étudiante aux VSS. Les services engagés dans cette démarche souhaitent poursuivre leur investissement en proposant de nouvelles actions sur l'année universitaire 2023-2024.

Fruit d'un travail commun entre plusieurs services, notamment le SVEC et SSE, ces actions de sensibilisation pourront prendre différentes formes comme par exemple :

- Du théâtre forum
- Des ateliers
- Des conférences

Ces actions seront ouvertes à tous les étudiant.e.s

Des actions complémentaires à destination de publics ciblés seront également mises en place:

- Une action d'information sur cette thématique sera proposée aux associations étudiantes dans le cadre des ateliers de formation des associations.
- Une intervention lors de l'événement d'accueil Vôga sera déployée et visera à informer les primo-arrivant.e.s de l'existence de la plateforme de signalement ainsi que du dispositif d'accompagnement en place à l'université

Acteurs et partenaires : SVEC, SSE, composantes, intervenants extérieurs

Budget prévisionnel : 13 000€

Période de mise en œuvre : année universitaire 2023-2024

Nouvelle action ou action reconduite : action reconduite

➢ Action 4

Intitulé : Actions de sensibilisation à l'inclusion

Présentation : Des actions en lien avec la thématique de l'inclusion seront proposées au second semestre. Elles pourront prendre différentes formes (témoignage, atelier participatif, …) afin de sensibiliser la communauté étudiante aux enjeux liés au handicap et à la lutte contre les discriminations.

Acteurs et partenaires : Mission handicap, SVEC

Budget prévisionnel : 3 000€

Période de mise en œuvre : Semestre 2 2023-2024

Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

Budget prévisionnel total du PC

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale
Protections menstruelles	10 000€	
Sensibilisation VSS	12 000€	
Chargé.e de mission Egalité		8 000€
Total :	22 000€	8 000€

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale
Festival plus d'Egalité	25 000€	
Protections menstruelles	4 000€	
Sensibilisation VSS	1 000€	
Sensibilisation inclusion	3 000€	
Chargé.e de mission Egalité		8 000€
Total :	33 000€	8 000€

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 30 000€
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 41 000€

Dans le cadre d'une éventuelle évolution de certaines actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation d'autres actions réalisées.

Participation des étudiant.es

La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiant.e.s relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaitre les actions de vie étudiantes.
Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes.
De plus, un système de sondage sera à construire afin de favoriser la participation des étudiant.e.s à l'élaboration du contenu des actions via un partage d'avis et d'idées.
Enfin, les avis d'étudiant.e.s exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.

Modalités d'évaluation

Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes auprès des étudiant.e.s, le recueil des avis des services et partenaires participants, le calcul du nombre de participation, etc.

Fiche Action - Projets collaboratifs
Année universitaire 2023/2024

Les projets collaboratifs ont pour objectif de permettre un travail en transversalité de différents services de l'université sur une même thématique. Différentes actions relatives à la vie étudiante et de campus sont proposées pour chaque projet. Elles font l'objet d'une collaboration entre plusieurs services lors de l'élaboration, la mise en œuvre ainsi que l'évaluation de celles-ci. Le portage des projets collaboratifs est assuré et coordonné par le Service Vie Etudiante et de Campus.

Projet collaboratif N°6
Thématique : Vie culturelle

Porteur(s) : SVEC, Vice-Présidente Vie de campus, Culture, CSTI et Animation de la lutte contre les discriminations

Objectifs	La culture est un levier indispensable pour le bien-être et la réussite des étudiant.e.s. Sur les campus et hors les murs, les évènements culturels permettent des moments privilégiés, des temps forts d'échanges et de rencontres. Dans ce cadre, l'université s'est dotée d'un Groupe de Travail (GT) Culture afin de travailler conjointement, entre services universitaires et composantes, à rendre l'étudiant.e acteur.ice de sa vie de campus par la découverte et la participation à des activités artistiques inscrites dans l'ouverture à la vie sociale. Pour la seconde année consécutive, l'objectif est de proposer une programmation culturelle annualisée et adaptée (spectacles, activités, ateliers, etc.) hors maquettes de formation. La construction de cette programmation se fait en concertation avec le GT Culture et sur la base d'enquêtes et bilans réalisés au cours des années précédentes permettant une meilleure connaissance des besoins en termes d'attentes et de pratiques culturelles de la communauté étudiante.
Description des actions	➢ Action 1 Intitulé : Événements culturels hors les murs Présentation : L'intérêt de cette action est d'encourager les étudiant.e.s à assister à des spectacles et se rendre dans des lieux qu'ils ne fréquenteraient pas par eux-mêmes. Cet objectif ayant été atteint lors de la première année de mise en place (2022-2023), il a été décidé d'ancrer le dispositif de façon pérenne en poursuivant la démarche sur l'année 2023-2024. Dans ce cadre, il sera à nouveau proposé une billetterie étudiante permettant l'accès aux étudiant.e.s à :

	• des places de spectacles gratuites • des places de spectacle à bas prix (2€) • des visites de lieux culturels • des places de cinéma gratuites • des places pour des festivals • des stages en lien avec une pratique artistique (exemple : théâtre, danse,…) Les liens avec les partenaires culturels du territoire pourront être renforcés et développés afin d'étendre la diversité des événements culturels proposés aux étudiant.e.s. Une soirée festive valorisant différents projets culturels étudiants pourrait être reconduite en 2024 au sein d'une structure culturelle. Acteurs : SVEC, DRI, Partenaires culturels (Malraux, Bonlieu, La Traverse, Cinémas d'art et essai de Chambéry et d'Annecy, MJC de Chambéry, Auditorium de Seynod, Théâtre des collines, Les Carrés, Service culturel de la Ville d'Aix-les-bains, Festival de la BD de Chambéry, Art by Friends, …) Budget prévisionnel : 40 000€ Période de mise en œuvre : De septembre 2023 à avril 2024 Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite ➢ Action 2 Intitulé : Événements culturels sur les campus Présentation : En lien étroit avec le Groupe de Travail Culture, le SVEC souhaite poursuivre son engagement pour faire de la culture un axe fort de la vie étudiante à l'USMB. Aussi, la proposition d'activités culturelles variées sur les campus pourrait être renforcée avec notamment : • Des ateliers organisés en collaboration avec des partenaires culturels afin de permettre une participation active des étudiant.e.s (danse, lecture, écriture, musique, etc.) • Une résidence d'artistes pour encourager la création et permettre aux étudiant.e.s de découvrir le processus de création et l'évolution d'un projet artistique. • Des représentations : le but est d'amener la culture directement sur le lieu d'étude et ainsi proposer des moments conviviaux (théâtre, danse, etc.) Pour s'assurer de correspondre le mieux possible aux attentes des étudiant.e.s et aux spécificités de chaque campus, le programme des actions culturelles sur les campus sera établi à la lumière des enquêtes bilans réalisées sur l'année 2022-2023 auprès des étudiant.e.s. Acteurs et partenaires : SVEC, BU, Partenaires culturels (Lectures plurielles, Brise Glace, Auditorium de Seynod, ...) Budget prévisionnel : 20 000€ Période de mise en œuvre : De septembre 2023 à avril 2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

- Action 3

Intitulé : Étudiant.e.s Relais Culture

Présentation : Les Etudiants Relais Culture (ERC) contribueront à rendre visible et à développer la programmation culturelle de l'USMB à destination des étudiant.e.s de l'université et des IFSI de Chambéry et d'Annecy.

Présents sur les trois campus, ils interviendront en soutien aux activités du SVEC sur des missions telles que :

- Les actions d'information et de communication sur l'offre culturelle de l'USMB auprès des étudiant.e.s
- L'animation des actions culturelles de l'USMB au sein des campus d'études et lors d'évènements extérieurs (billetterie étudiante au sein de structures culturelles)
- La participation au Groupe de Travail Culture de l'USMB au sein duquel les axes de l'offre culturelle sont définis
- L'évaluation de l'offre culturelle de l'USMB et le développement de nouvelles actions culturelles

Pour cette deuxième année, le recrutement d'un ERC par campus est conservé mais un nombre d'heures plus important est envisagé afin de répondre aux besoins identifiés.

Acteurs et partenaires : SVEC, partenaires culturels de l'université

Budget prévisionnel : 8 000€. Ce budget prévoit l'intervention de 3 étudiant.e.s en moyenne 3h par semaine durant 36 semaines auxquelles sont ajoutées 15h en prévision de leur participation à une journée de formation ainsi qu'à l'évènement Vôga, pour un total de 369h.

Période de mise en œuvre : De septembre 2023 à juin 2024

Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite

- Action 4

Intitulé : Concours artistique Prix des Talents

Présentation :
Le concours "Prix des Talents" a vu le jour suite aux résultats de l'enquête culture effectuée au premier semestre de l'année 2021-2022 qui avait mis entre autres en lumière le souhait des étudiant.e.s de se rencontrer et de partager leur passion avec des pairs, ainsi que de participer de façon active à des actions culturelles.
Entre les deux précédentes éditions, le concours "Prix des Talents" s'est développé et a gagné en visibilité (19 œuvres proposées en 2021-2022 et 39 œuvres proposées en 2022-2023). Aussi, une reconduction du concours est envisagée pour une troisième édition.

	De même que pour les éditions précédentes, ce concours aura pour objectif de : • Valoriser la pratique artistique étudiante auprès de la communauté étudiante • Rendre actrice la communauté étudiante dans le cadre de l'offre culturelle de l'USMB Le "Prix des Talents" est ouvert à tous les étudiant.e.s de l'USMB et des IFSI de Chambéry et d'Annecy, qui souhaitent participer seuls ou en groupe. De plus, c'est un concours qui se veut participatif, la communauté étudiante étant invitée à s'exprimer et à voter pour désigner les lauréat.e.s. Lors de la clôture du concours, une exposition ainsi qu'une cérémonie de remise des prix est envisagée afin de donner de la visibilité aux œuvres étudiantes plébiscitées et de récompenser les gagnant.e.s. Le GT culture est également partie prenante de ce projet. Il participe activement pour le choix de la thématique et le vote du jury. Acteurs et partenaires : Membres du GT culture, SVEC, étudiant.e.s de l'USMB et des IFSI d'Annecy et de Chambéry Budget prévisionnel : 3 000€ Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023-2024 Nouvelle action ou action reconduite : Action reconduite ➢ Action 5 Intitulé : Pratique musicale Présentation : Régulièrement, le SVEC recueille des demandes de la part d'étudiant.e.s intéressé.es pour bénéficier d'un accès libre à des instruments de musique (piano, guitares, batterie, etc.) sur les campus. Pour tenter de répondre à ce besoin, un premier travail préparatoire a été réalisé au cours de l'année 2022-2023 et a permis de mettre en avant la complexité de réaliser un tel projet sur les différents campus (principalement pour des raisons de disponibilités de locaux). Toutefois la pratique musicale représentant un temps à la fois formateur et convivial entre étudiant.e.s, il semble important de pouvoir proposer des actions en ce sens. Pour cela, il est envisagé de collaborer avec des partenaires culturels du territoire disposant d'espaces adaptés à la pratique musicale pour rendre ces derniers accessibles à moindre coût à la communauté étudiante. La création d'un orchestre universitaire pourra également être envisagée si des attentes sont exprimées par les étudiant.e.s suite à une enquête. Acteurs et partenaires : SVEC, structures culturelles (MJC Chambéry, Brise Glace, Cité des arts de Chambéry, APEJS, …) Budget prévisionnel : 1 300€ Période de mise en œuvre : De septembre 2023 à avril 2024 Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

➢ Action 6

Intitulé : Prêt de jeux de société

Présentation : Suite aux retours d'étudiant.es relais, de la demande de certaines associations étudiantes et d'un intérêt du service des BU et du SVEC quant au développement d'actions en lien avec la thématique des jeux de société, a émergé un nouveau projet de mise à disposition de jeux de société. Des étudiant.e.s relais seront notamment mobilisés dans le choix des jeux retenus. Au cours du premier semestre, une vingtaine de jeux de société seront proposés au sein de chaque BU et pourront être empruntés par les étudiant.e.s en prêt sur place ou pour une durée maximum de deux semaines. Après évaluation du dispositif sur le premier semestre, de nouveaux jeux pourront compléter l'offre proposée. Un budget est par ailleurs à prévoir pour le remplacement éventuel de pièces.

Acteurs et partenaires : SVEC, BU

Budget prévisionnel : 2 400€

Période de mise en œuvre : Année universitaire 2023-2024

Nouvelle action ou action reconduite : nouvelle action

Budget prévisionnel total du PC

Budget total TTC pour l'année universitaire :

Actions Semestre 1	Fonctionnement	Masse salariale
Evènements sur les campus	10 000€	
Evènements hors les murs	20 000€	
Etudiants relais culture		3 700€
Pratique musicale	650€	
Jeux de société	1 800€	
Chargée de mission vie culturelle		8 000€
Total :	32 450€	11 700€

Actions Semestre 2	Fonctionnement	Masse salariale
Evènements sur les campus	10 000€	
Evènements hors les murs	20 000€	
Etudiants relais culture		4 300€
Concours artistique	3 000€	
Pratique musicale	650€	
Jeux de société	600€	
Chargée de mission vie culturelle		8 000€
Total :	34 250€	12 300€

	TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2023 : 44 150€ TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES 2024 : 46 550€ Dans le cadre d'une éventuelle évolution de certaines actions, le surplus budgétaire sera susceptible d'être investi dans l'optimisation d'autres actions réalisées.
Participation des étudiant.es	La mise en œuvre des projets collaboratifs devra permettre un travail en collaboration avec les étudiant.e.s relais qui pourront participer à l'élaboration, la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des différentes actions. Ils seront par ailleurs mobilisés dans une démarche d'aller-vers afin de mieux faire connaitre les actions de vie étudiantes. Il s'agira également de soutenir et valoriser les initiatives et projets des associations étudiantes. De plus, un système de sondage sera à construire afin de favoriser la participation des étudiant.e.s à l'élaboration du contenu des actions via un partage d'avis et d'idées. Enfin, les avis d'étudiant.e.s exprimés dans le cadre des comités CVEC seront à prendre en compte afin d'alimenter les différentes actions.
Modalités d'évaluation	Chaque action fera l'objet d'un bilan qualitatif et quantitatif. Des outils d'évaluation seront mis en œuvre tels que des enquêtes auprès des étudiant.e.s, le recueil des avis des services et partenaires participants, le calcul du nombre de participation, etc.